



Ecole de culture générale



Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture
Direction générale de
l'enseignement postobligatoire

Ecole de culture générale

Plan d'études et liste des examens

Edition 2019

Les indications de la présente brochure sont valables jusqu'à la publication d'une nouvelle édition. La version numérique en ligne sur le site internet des gymnases fait foi.

www.vd.ch/gymnase

Avant-propos

Depuis 2015, la formation gymnasiale dans le canton de Vaud offre trois filières de formation :

- L'Ecole de culture générale, qui débouche en trois ans sur un certificat de culture générale avec la mention de l'option choisie et qui, complété d'une maturité spécialisée obtenue après une année supplémentaire de formation, permet l'accès aux procédures d'admission des Hautes écoles spécialisées du même domaine ; les élèves ayant choisi l'option socio-éducative, moyennant une année de stage complémentaire dans une institution, obtiennent de plus un certificat fédéral de capacité et une maturité professionnelle ;
- L'Ecole de commerce qui, après trois ans d'études gymnasiales et une année supplémentaire de stage pratique en entreprise, permet d'obtenir un certificat fédéral de capacité d'employé-e de commerce ainsi qu'une maturité professionnelle ; ces deux titres permettent d'exercer une activité professionnelle dans le domaine commercial ou d'accéder aux Hautes écoles spécialisées dans les domaines de l'économie, de la gestion et de l'administration ainsi qu'à l'examen complémentaire passerelle menant à l'Université ;
- L'Ecole de maturité qui, en trois ans d'études, permet d'obtenir un certificat de maturité donnant accès aux université et écoles polytechniques.

Cette brochure présente la répartition horaire des disciplines, la liste des examens écrits et oraux ainsi que les objectifs et les contenus des plans d'études des branches qui composent la formation en Ecole de culture générale.

Table des matières

Introduction	7	Préambule
	7	Cadre réglementaire et culture générale
	8	Conditions d'admission à l'ECG
	8	Options et maturités spécialisées
	11	Stages
	12	Travail personnel
	13	Interdisciplinarité et innovation pédagogique
Répartition horaire des disciplines	15	Structure des études en ECG et disciplines au programme
	16	Disciplines fondamentales — grille horaire
	17	Options — grille horaire
Plans d'études et listes des examens écrits et oraux		Disciplines fondamentales
	20	Français
	27	Correspondance française
	30	Langues vivantes
	32	Allemand (L2)
	37	Italien (L2)
	41	Anglais (L3)
	44	Mathématiques
	50	Sciences expérimentales
	58	Informatique /Bureautique
	66	Sciences humaines
	67	Géographie
	72	Histoire et institutions politiques
	76	Economie et droit
	94	Activités artistiques
	96	Musique
	102	Dessin – Arts visuels
	106	Histoire de l'art
	119	Activités corporelles
		Disciplines spécifiques aux options
		Option sociopédagogique
	50	Sciences expérimentales
	51	Chimie
	52	Biologie
	53	Physique

85	Philosophie et psychologie
90	Culture antique
67	Géographie
96	Musique
102	Arts visuels

	Option santé
50	Sciences expérimentales
51	Chimie
52	Biologie
53	Physique
44	Mathématiques
117	Philosophie et éthique

	Option artistique
	Atelier artistique
96	Musique
104	Arts visuels

	Histoire de l'art
96	Musique
104	Arts visuels
90	Culture antique
85	Philosophie et communication

	Option communication et information
30	Langue 2
32	Allemand
37	Italien
41	Langue 3 (anglais)
44	Mathématiques
67	Géographie
82	Sociologie des médias
77	Economie – gestion/marketing
58	Bureautique
106	Histoire de l'art
109	Communication multimédia

	Option socio-éducative
112	Sciences sociales
113	Psychologie
114	Sociologie
117	Philosophie
126	Relations et communication
124	Motricité – connaissance du corps
78	Économie et droit
129	Connaissances professionnelles

Introduction

Préambule

Conformément aux dispositions introduites en 1996 dans la loi vaudoise sur l'enseignement secondaire supérieur, les gymnases vaudois comprennent une Ecole de maturité, une Ecole de culture générale et une Ecole de commerce qui répondent à des exigences fixées au niveau suisse, respectivement par le Conseil fédéral, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ou encore le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

L'Ecole de culture générale est principalement destinée à des élèves qui souhaitent ensuite entreprendre des formations professionnelles exigeantes dans les domaines de la santé, de l'enseignement, du travail social, des arts (arts visuels ou musique) ou de la communication et de l'information moyennant une année d'études supplémentaires dite de maturité spécialisée. Après l'obtention du certificat de culture générale au terme de la 3^e année de formation, l'Ecole de culture générale ouvre en effet aux Hautes écoles spécialisées via l'obtention du certificat de maturité spécialisée au terme d'une 4^e année de formation.

Aux élèves intéressés à s'engager professionnellement dans les domaines de la petite enfance, de la personne âgée ou de la personne en situation de handicap, l'Ecole de culture générale vaudoise permet, via l'option socio-éducative et au terme d'une année supplémentaire de stage, d'obtenir un CFC et une maturité professionnelle.

L'Ecole de culture générale constitue donc ainsi une troisième voie dans les gymnases vaudois, qui s'ajoute à l'Ecole de maturité et à l'Ecole de commerce.

Comme le prévoit la loi vaudoise sur l'enseignement secondaire supérieur, l'Ecole de culture générale dispense un enseignement de culture générale qui prolonge et approfondit celui de la scolarité obligatoire, mais qui se veut également proche des réalités professionnelles. Les études visent donc à élargir et perfectionner les connaissances des élèves ainsi qu'à développer leur personnalité et leurs aptitudes en vue de formations professionnelles spécialisées exigeantes.

**Cadre réglementaire
et culture générale**

Conditions d'admission à l'ECG

Options et maturités spécialisées

L'Ecole de culture générale est destinée aux élèves qui ont obtenu le certificat d'études secondaires de la voie pré-gymnasiale ou le certificat d'études secondaires de la voie générale, avec au moins 18 points en français, mathématiques, allemand, et sciences de la nature si l'élève a suivi les trois premières disciplines en niveau 2 ou au moins 19 points si l'élève a suivi deux disciplines en niveau 2 et une discipline en niveau 1.

Tout en maintenant à travers le cursus d'études un socle composé de disciplines fondamentales, l'ECG propose, dès la 2^e année, un choix d'options profilées et fortement dotées sur le plan horaire, qui permettent aux élèves d'élaborer ou de consolider un projet de formation professionnelle future, en bénéficiant d'une culture générale renforcée. C'est là la caractéristique majeure de l'ECG au sein des gymnases vaudois.

Les cinq options de l'ECG sont :

- l'option sociopédagogique ;
- l'option santé ;
- l'option artistique (musique ou arts visuels) ;
- l'option communication et information ;
- l'option socio-éducative.

Après l'obtention de leur certificat de culture générale au terme de la 3^e année, les élèves peuvent prolonger leurs études en année de maturité spécialisée s'ils envisagent d'entrer dans une formation professionnelle dispensée par la HES-SO. L'année de maturité spécialisée se passe dans le domaine de l'option suivie à l'ECG ou, à choix, dans un autre domaine, moyennant des compléments de formation. Les informations et les modalités relatives aux différentes maturités spécialisées proposées par l'ECG sont disponibles dans les plans d'études y relatifs. Le certificat de maturité spécialisée obtenu au terme de l'année éponyme permet l'accès aux procédures d'admission des HES subséquentes.

Après l'obtention de leur certificat de culture générale, les élèves de l'option socio-éducative peuvent accéder à l'année de maturité spécialisée dans le domaine de l'une des autres options ou prolonger leurs études par une année de stage en vue de l'obtention d'un certificat fédéral de capacité et d'une maturité professionnelle. Celle-ci permettra l'accès aux procédures d'admission des HES subséquentes, à la passerelle dite Dubs (passerelle maturité professionnelle — hautes écoles universitaires) ou, directement, au marché du travail.

L'option sociopédagogique est centrée sur l'étude de l'être humain dans la société, le temps et l'espace. Ses principaux débouchés sont les formations à certaines professions de l'enseignement ou du domaine social. C'est en particulier le cas de l'année de formation permettant d'obtenir la maturité spécialisée.

La maturité spécialisée orientation pédagogie donne accès à la procédure d'admission à la Haute école pédagogique Vaud (HEP VD), pour y effectuer des études en enseignement préscolaire et primaire. L'année de maturité spécialisée orientation pédagogie est composée essentiellement de cours dispensés dans le cadre gymnasial.

La maturité spécialisée travail social donne accès à la procédure d'admission à certaines formations professionnelles du domaine social (assistant social, animateur socioculturel ou éducateur social) qui sont dispensées par la Haute école spécialisée de la Suisse occidentale (HES-SO). L'année de maturité spécialisée travail social est constituée essentiellement de stages en milieu professionnel pour acquérir de l'expérience pratique.

L'option santé met en place les connaissances de base dans les sciences expérimentales, développe les aptitudes scientifiques et introduit une réflexion philosophique au sujet de l'utilisation des sciences dans la vie professionnelle. Elle conduit donc principalement à des formations dans le domaine de la santé.

Pour pouvoir accéder aux formations Bachelor du domaine de la santé de la HES-SO, une année de formation supplémentaire s'avère nécessaire. Elle a lieu essentiellement en HES santé et permet d'obtenir la maturité spécialisée santé.

L'option artistique permet de pratiquer un art sous forme d'atelier et développe aussi bien la culture artistique que la réflexion sur l'art et la communication. Elle conduit donc principalement à des formations subséquentes dans le domaine des arts, appliqués ou non.

La formation à la maturité spécialisée musique se déroule principalement sous la forme de cours de ce domaine, au Conservatoire de Lausanne ou à l'Ecole de jazz et de musique actuelle de Lausanne. Dans l'autre domaine artistique dans lequel il est possible de suivre cette option, c'est la maturité spécialisée arts visuels qui est offerte, en collaboration avec l'Ecole cantonale d'arts de Lausanne.

(ECAL). Ces deux maturités spécialisées donnent accès aux procédures d'admission, respectivement à la Haute école de musique (HEMU) et à la Haute école spécialisée en design et arts visuels.

L'option communication et information s'inscrit dans le monde contemporain où le domaine de la communication s'est largement élargi et ramifié, créant de nouveaux besoins et de nouveaux marchés. Elle a pour objectif d'amener les élèves, utilisateurs potentiels, à une participation à la fois active et critique au sein d'une société multimédiatisée. En ce sens, elle englobe la communication orale, écrite et audiovisuelle. Les compétences langagières dans les langues étrangères sont renforcées, ainsi que les mathématiques, et les élèves sont initiés tant aux enjeux des réalités contemporaines par l'étude des interactions entre les écosystèmes et les facteurs économiques, politiques et socioculturels qu'aux éléments qui influencent la société dans le champ médiatique. La communication multimédia, cours dispensé en collaboration avec l'ECAL, ainsi que la connaissance des mécanismes à l'œuvre dans les médias contribuent à augmenter leur capacité à maîtriser le flux d'informations sur les réseaux contemporains, ainsi que, plus largement, la communication.

La maturité spécialisée communication et information subséquente est développée en collaboration avec la HEIG-VD (pour le département Comem+, filière ingénierie des médias), la HEG Genève (pour les filières informatique de gestion et information documentaire) et la HEG et Tourisme de Sierre (pour la filière tourisme) dès la rentrée 2018.

L'option socio-éducative prépare à la profession d'assistant-e socio-éducatif-ve, qui a pour mission essentielle d'encadrer des personnes de tout âge présentant ou non un handicap physique, mental, psychique ou social, dans leur vie quotidienne et pendant leurs loisirs. Les assistants socio-éducatifs exercent leur activité professionnelle auprès de groupes et de particuliers, dans des institutions pour enfants, pour personnes handicapées et pour personnes âgées.

La préparation à l'exercice de cette profession peut se réaliser dans le Canton de Vaud soit sous la forme d'un apprentissage en Ecole professionnelle, soit à plein temps au gymnase, en Ecole de culture générale. Dans ce cas, les élèves obtiennent un certificat de culture générale après trois ans d'études puis, à l'issue d'une année de

stage, le CFC d'assistant-e socio-éducatif-ve et la maturité professionnelle santé et social, travail social. Les branches caractéristiques de cette option sont celles qui permettent aux futurs assistants socio-éducatifs de bien comprendre les personnes qu'ils encadreront et de les accompagner efficacement (droit, sciences sociales, communication, motricité et connaissance du corps, connaissances professionnelles). Dès le début de l'option, en 2^e année, l'accent est porté sur la coordination entre les savoirs théoriques et la connaissance de la profession grâce à 10 semaines de stage d'orientation effectuées en 2^e et 3^e année, complétées par un stage de formation d'une année à la pratique professionnelle en 4^e année. D'autre part, pour la partie scolaire liée à la maturité professionnelle, un accent particulier est mis sur le développement de compétences méthodologiques interdisciplinaires sous la forme de Travaux interdisciplinaires dans les branches de tous les domaines d'enseignement (TIB). Ces travaux sont centrés sur des thèmes issus des domaines de formation de deux ou plusieurs branches de maturité professionnelle MP et ont également pour objectif de préparer l'élève à la réalisation de son travail personnel. Prenant le nom de Travail interdisciplinaire centré sur un projet (TIP) dans le cadre de la MP.

Les élèves inscrits à cette option sont convoqués à une séance d'information obligatoire au cours du 2^e semestre de la 1^{re} année.

L'élève qui choisit cette option doit être de nationalité suisse ou bénéficier d'un titre de séjour l'autorisant d'entreprendre une formation professionnelle.

Compte tenu des règles adoptées au niveau suisse, tous les élèves de l'ECG doivent accomplir un stage pratique extrascolaire de deux semaines.

Le stage pratique extrascolaire est intégré dans la formation, en principe entre la 1^{re} et la 2^e année. D'une durée d'au moins 2 semaines consécutives il est réalisé en dehors du temps scolaire et dans le domaine de l'option dans laquelle l'élève s'est inscrit au cours de sa 1^{re} année. Ce stage, dit « d'exploration », favorise un premier contact concret avec le monde professionnel. Il ne nécessite pas de compétences spécifiques, car il est constitué d'une part importante d'observation tout en n'excluant pas la réalisation de tâches simples. Il doit servir au développement de la personnalité, au renforcement de l'autonomie

Stages

et de la flexibilité personnelle dans le travail et ses différentes techniques. Il doit aussi permettre de découvrir le monde professionnel, de consolider les compétences personnelles et sociales en vue d'une future insertion professionnelle, d'étayer un choix professionnel et d'en évaluer la pertinence. En option socio-éducative, des dispositions particulières ont été adoptées en raison des objectifs de la formation, qui lui sont propres. Le stage d'exploration est réalisé avant le début de la 2^e année et a pour objectif de valider le choix de cette option.

A noter enfin que le stage n'est pas rémunéré et le taux d'occupation est de 100% ou adapté aux normes de l'entreprise ou de l'institution.

Travail personnel

Compte tenu des règles adoptées au niveau suisse, tous les élèves de l'ECG doivent réaliser un travail personnel en 3^e année.

Pour les options sociopédagogique, santé, artistique et communication et information, le travail personnel doit être en relation :

- soit avec les domaines d'études généraux prévus par le plan d'études cadre pour les écoles de culture générale, à savoir :
 - les langues et la communication ;
 - les mathématiques et les sciences expérimentales ;
 - les sciences humaines ;
 - les arts et le sport ;
- soit avec les domaines de nature pré-professionnelle caractéristiques de l'option choisie, à savoir :
 - le social ou l'éducation pour l'option sociopédagogique ;
 - la santé pour l'option santé ;
 - les arts visuels ou la musique pour l'option artistique ;
 - la communication et l'information pour l'option communication et information.

Pour l'option socio-éducative, il prend la forme du travail interdisciplinaire centré sur un projet prévu par le plan d'études cadre pour la maturité professionnelle de l'orientation santé et social précise que le travail personnel doit être interdisciplinaire et centré sur un projet. Il doit de ce fait porter sur au moins deux branches de maturité professionnelle et présenter un lien avec le contexte professionnel, sans exclure une réflexion sur des aspects sociaux et

culturels plus généraux.

Les caractéristiques du travail personnel ne sont donc pas exactement les mêmes selon l'option choisie. Les objectifs généraux et le niveau d'exigence de la démarche sont toutefois, bien entendu, semblables. Il s'agit avant tout, pour chaque élève, de concevoir puis mener à bien, sur une relativement longue période, une tâche qui lui donne l'occasion de réaliser la synthèse de connaissances acquises et d'exercer les compétences et méthodes de travail que l'école lui transmet, en liaison notamment avec les expériences de nature pré-professionnelle ou professionnelle qu'il a accumulées. Ce travail contribue ainsi naturellement au développement de sa personnalité et renforce son autonomie et sa flexibilité.

Le fonctionnement de l'ECG suscite et développe l'ouverture à l'innovation pédagogique, l'esprit d'initiative et de collaboration, les relations avec les formations subséquentes et le maintien d'exigences élevées.

Le maître assume la gestion de son enseignement. Il en choisit les méthodes et les moyens. Il varie les approches de sorte qu'elles se complètent, mènent à l'acquisition des savoir-faire généraux et encouragent les attitudes souhaitées. Il définit l'ordre de présentation des sujets et le temps consacré à chacun d'eux durant l'année où ils sont mentionnés.

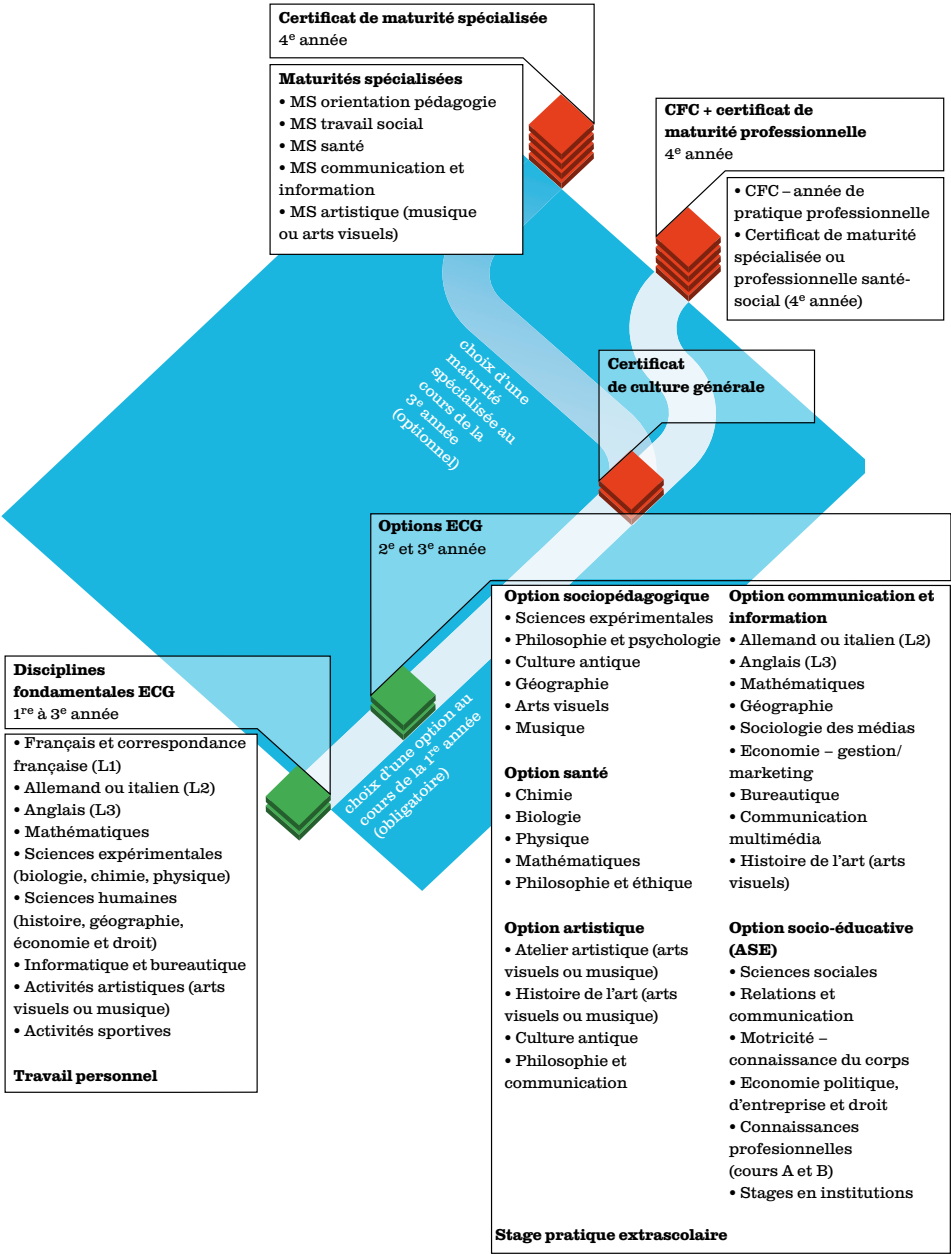
Liberté et responsabilité sont indissociablement liées et sont des éléments constitutifs de la formation gymnasiale. L'éducation à la responsabilité, à la créativité et à l'autonomie est une nécessité fondamentale indispensable à la communauté humaine.

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

**Interdisciplinarité
et innovation
pédagogique**

Répartition horaire des disciplines

Structure des études en ECG et disciplines au programme



Disciplines fondamentales — grille horaire

Les disciplines fondamentales composent le tronc commun à tous les élèves de l'Ecole de culture générale.

Disciplines fondamentales						
Domaine	Discipline	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	Total	Exa
Langue 1	Français ³	4	4	4	12	e + o
	Correspondance française ¹	1	1	1	3	
Langue 2	Allemand ou italien ^{3 1}	4	4	3 ¹⁰	11	e + o
Langue 3	Anglais ³	1	4	4	3 ¹⁰	e + o
Mathématiques	Analyse/Algèbre/ Géométrie ³	1	3	3	9	e
Sciences expérimentales	Biologie/ Chimie/Physique ²	1	5 ⁹	–	5	
Sciences humaines	Histoire ³	1	2	2	3	o
	Géographie	1	2	2	–	
	Economie et droit ¹	1	3	–	–	
Informatique ⁶ / Bureautique	Informatique/ Bureautique	1	–	–	1	attestation
	Bureautique ⁸	–	0,5	1	1,5	
Activités artistiques	Arts visuels ou musique ¹	2 ⁹	–	–	2	
Activités corporelles	Education physique ⁴	3	2	3	8	
Travail personnel		1	–	–	1	
Total		34	22,5	22	78,5	

Légende

- o** examen oral
- e** examen écrit
- 1** note comptant pour la promotion
- 2** dont une période de travaux pratiques par demi-classe
- 3** afin de conserver un volume global de formation identique à toutes les options de l'Ecole de culture générale et de tenir compte du nombre réduit de semaines d'enseignement, une période est rajoutée à la grille horaire de l'option socio-éducative en 3^e année en français (5), une demi-période en 2^e année en allemand/italien (4,5) et anglais (4,5) et une demi-période en 3^e année en mathématiques (3,5) et histoire (3,5)
- 4** tout élève peut demander à suivre une 3^e période d'éducation physique en 2^e année
- 6** par demi-classe
- 8** les périodes en discipline fondamentale sont couplées avec celles de l'option
- 9** **arts visuels ou musique** : note reprise en 3^e année pour les élèves des options santé, socio-éducative et communication et information
- sciences expérimentales** : note reprise en 3^e année pour les élèves des options artistique, socio-éducative et communication et information
- 10** dont une période par demi-classe si l'effectif dépasse 14 élèves

Options — grilles horaires

L'option est choisie par les élèves durant leur 1^{re} année. L'option détermine la grille horaire complémentaire, dite de l'option, qui s'ajoute à celle des disciplines fondamentales en 2^e et 3^e années.

Option sociopédagogique	2 ^e	3 ^e	Total	Exa
Science expérimentales ²	1	3	3	6 o
Philosophie et psychologie	1	3	3	6 o
Culture antique	1	2	–	2
Géographie	1	–	2	2 o
Arts visuels	1	2	1	3
Musique	1	1	2	3
Total périodes hebdomadaires	11	11	22	
Stage (semaines)	2			

Option santé	2 ^e	3 ^e	Total	Exa
Chimie	1	3 ²	2	5 o
Biologie	1	2	3 ²	5 o
Physique	1	2	3 ²	5 o
Mathématiques	1	2	2	4
Philosophie et éthique	1	–	2	2
Total périodes hebdomadaires	9	12	21	
Stage (semaines)	2			

Option artistique	2 ^e	3 ^e	Total	Exa
Atelier artistique (arts visuels ou musique)	1	6	6	12 e ou o
Histoire des arts visuels	1	1	1	2 o ⁵
Histoire de la musique	1	1	1	2
Culture antique	1	2	–	2
Philosophie et communication	1	2	2	4 o
Total périodes hebdomadaires	12	10	22	
Stage (semaines)	2			

Plans d'études et listes des examens écrits et oraux

Option communication et information	2 ^e	3 ^e	Total	Exa
Langues option				
Langue 2 (allemand ou italien)	1	1	2	3
Langue 3 (anglais)		1	2	3
Mathématiques	1	–	2	2
Sciences humaines option				
Géographie		–	2	2
Sociologie des médias	1	2	–	2
Économie – gestion/marketing		2	2	4
Bureautique	1 6 8	1,5	1	2,5
Communication multimédia	11	2	2	4
Histoire des arts visuels	1	2	–	2
Total périodes hebdomadaires	11,5	13	24,5	
Stage (semaines)	2			

Option socio-éducative	2 ^e	3 ^e	4 ^e	Total	Exa
Sciences sociales					
Psychologie		2	1	–	3
Sociologie	1	2	1	–	3
Philosophie		1	1	–	2
Relations et communication	1	2	2	–	4
Motricité – connaissance du corps	1	–	2	–	2
Économie et droit	1	2	2	–	4
Connaissances professionnelles (cours A)	7	2	2,5	–	4,5
Total périodes hebdomadaires	11	11,5	–	22,5	
Connaissances professionnelles (cours B) (semaines)	7	3	3	4	–
Stage en institution (semaines)	7	7	5	42	–
TIB ¹²	–	–	–	–	–

Légende (toutes options)

- o** examen oral
- e** examen écrit
- 1** note comptant pour la promotion
- 2** dont une période de travaux pratiques par demi-classe
- 5** selon atelier artistique
- 6** par demi-classe
- 7** les évaluations de ces cours et/ou stages font partie des conditions d'obtention du CFC. En outre elles doivent être suffisantes pour permettre la promotion de 2^e et 3^e année, mais elles ne comptent pas pour l'obtention du certificat de culture générale délivré par le gymnase
- 8** les périodes en discipline fondamentale sont couplées avec celles de l'option
- 11** attestation de cours
- 12** Le TIB doit couvrir 104 périodes de l'enseignement des branches de maturité professionnelle en 2^e et 3^e années (français, allemand ou italien, anglais, mathématiques, histoire, sciences sociales et économie et droit)

Français

Discipline fondamentale

Branche fondamentale, le français se caractérise par une double appartenance. Il relève à la fois du domaine littéraire, donc artistique, et du domaine de l'expression, donc de la prise de conscience du monde environnant et de la possibilité de communiquer à son propos. L'enseignement du français doit, d'une part, amener l'élève à explorer le champ littéraire, ses formes, ses contenus et ses enjeux; d'autre part, il doit permettre à l'élève d'acquérir et de développer la maîtrise de la langue, écrite et orale, comme instrument au service de la pensée et comme moyen de communication.

L'enseignement du français permettra d'acquérir:

- une bonne connaissance de la langue: orthographe, syntaxe, ponctuation;
 - le vocabulaire de l'analyse littéraire;
 - les notions principales de l'histoire de la littérature, des idées et des formes;
 - le lexique nécessaire à la compréhension des enjeux de l'actualité.
-
- Lire: comprendre la langue et le sens des oeuvres marquantes de la littérature contemporaine et des siècles précédents. Comprendre les idées et les arguments d'un texte, tant implicites qu'explicites, reconnaître les moyens techniques et esthétiques mis en œuvre dans un texte littéraire et non littéraire.
 - Écrire: se faire comprendre grâce à une expression écrite claire et maîtrisée. La grammaire et l'orthographe font partie intégrante de la langue. L'écriture et la lecture doivent être envisagées dans leur interaction qui est constante. Ainsi, apprendre à lire, c'est aussi renforcer l'apprentissage de l'écriture par la maîtrise de la langue. Habitué à la pratique quotidienne de la langue écrite aussi bien qu'orale, les élèves prendront conscience des différences de niveau de langue; ils sauront également:
 - Écouter et dire: c'est-à-dire montrer leur capacité à comprendre et à restituer la teneur d'un discours oral.

Au terme de sa formation l'élève devra être capable:

- de présenter un exposé oral dans une langue correcte, sur un sujet littéraire ou non littéraire;
- de présenter et rédiger un exposé écrit (de la consultation d'ouvrages de référence au contrôle de l'expression, tant sur le plan grammatical, syntaxique et orthographique);
- d'identifier et d'utiliser différents types de textes, littéraires et non littéraires (article de presse, témoignage, document graphique, document audiovisuel, document tiré d'Internet), et parmi les textes littéraires, différents genres littéraires;
- de conduire une recherche documentaire (choix des documents pertinents, sélection et hiérarchisation des informations, exploitation critique de ces informations);
- de mobiliser ses connaissances et ses savoir-faire face à un problème nouveau ou pour l'acquisition d'un nouveau savoir.

1. Objectifs

fondamentaux

1.1. Connaissances de base

1.2. Savoir-faire fondamentaux

1.3. Attitudes principales

2. Objectifs intermédiaires et contenus

2.1. 1^{re} année

Les objectifs qui suivent sont définis en termes de compétences. Le programme propose aussi un certain nombre d'exercices bien définis capables d'entraîner et de tester ces compétences, de préférence en situation.

Consolider les acquis de la formation antérieure

Connaître et appliquer les règles de l'orthographe (accord, féminin, pluriel, noms composés, exceptions), de la conjugaison (modes et temps divers dans chaque mode, concordance des temps élémentaire), de la syntaxe (propositions principales et propositions subordonnées, règles de reprise, usage des pronoms) et de la ponctuation.

En 1^{re} année, une heure de français est consacrée à la technique de la langue (orthographe, grammaire, syntaxe).

Réviser ou acquérir s'il y a lieu, par des exercices appropriés, les exigences de la langue écrite et orale et les mettre en pratique dans son expression quotidienne.

Les objectifs relatifs à la maîtrise de la langue (orthographe, conjugaison et syntaxe), considérés comme prioritaires, seront exercés dès le début de la 1^{re} année : on y consacra d'emblée le temps nécessaire avant de passer aux autres objectifs de l'enseignement du français en 1^{re} année. Les objectifs suivants seront introduits à partir des difficultés de compréhension des textes et de rédaction de travaux que rencontrent les élèves.

Acquérir des habitudes de travail pour devenir autonome

- organiser son travail ;
- prendre des notes (sensibilisation à la mise en page spatiale ou linéaire, titres, sous-titres, abréviations) ;
- organiser ses dossiers (classement, index des notions, fiches, tableaux synoptiques) ;
- consulter un dictionnaire de langue ou un dictionnaire encyclopédique et exploiter les données fournies.

Apprentissages spécifiques

Sensibiliser à la littérature et à la culture littéraire

On aura soin de proposer des approches diversifiées. L'enseignement de la littérature ne prétend pas être exhaustif. On veillera à établir un équilibre entre les œuvres majeures et des œuvres plus rares et marginales dont il importe de faire connaître l'existence. Il faut à la fois susciter l'intérêt des élèves, répondre à leur attente et s'efforcer de développer chez eux le goût de la lecture. On abordera des œuvres représentatives de chaque siècle qui exercent aujourd'hui

encore une influence sur l'esprit, la réflexion critique et la création littéraire.

- Pratiquer diverses procédures d'analyse d'une œuvre : situer un auteur, une œuvre, étudier un personnage, un thème, l'espace, le temps...
- Acquérir et utiliser un vocabulaire minimal d'analyse littéraire.
Lecture d'œuvres littéraires simples.
Elaboration de matériaux pour l'analyse : fiches, lexique, tableaux.
- Imiter, pasticher, imaginer, illustrer, créer.
Créations intégrées aux activités de la classe (elles peuvent faire appel à divers moyens d'expression : image, musique, texte).
- Analyser un texte littéraire en repérant sa progression, son contenu, et en observant les moyens techniques et esthétiques mis en œuvre.
Analyses de textes orales et écrites, individuelles et collectives.

Argumenter

- Distinguer un fait d'une opinion.
- Comparer les traits constitutifs du débat oral et de l'argumentation écrite.
- Identifier dans un texte la thèse prônée (proposée) et la thèse refusée (rejetée implicitement ou explicitement par l'auteur).
- Situer une thèse donnée dans un contexte, l'actualiser, trouver des faits et des exemples.
- Justifier un argument.
- Réfuter un argument.
- Dégager une problématique.
Débat. Rédaction d'une introduction, d'un développement, d'une conclusion sur une thèse donnée.

Résumer

- Repérer des types de textes différents (selon leur organisation, leur lexique), en discerner la visée, en maîtriser le sens et en apprécier la portée.
- Dégager le schéma ou circuit argumentatif d'un texte, mettre à jour le plan du texte.
- Reformuler une phrase, un paragraphe, un texte pour en contrôler la compréhension et développer l'attention portée au lexique et à la syntaxe.
Résumés de textes.

Apprentissages spécifiques

Renforcer les méthodes de travail, se documenter, résumer, prendre des notes

- Sur un sujet délimité, définir un projet, faire une recherche documentaire en bibliothèque, choisir les documents pertinents, prendre des notes, citer ses sources, les exploiter dans le cadre d'un exposé oral ou écrit.
- S'initier à la lecture de la presse.
- Constituer un dossier sur un thème ou une œuvre donnés à partir d'articles de presse et d'ouvrages de référence.

Résumés de texte. Prise de notes. Exposés.

Lire et analyser un texte littéraire, s'initier à la culture littéraire

- Rassembler les matériaux de l'étude : tableaux, lexique.
- Conduire une étude thématique.
- Développer une méthode autonome de questionnement du texte.
- Dégager les valeurs et la vision du monde d'un texte donné.
- Découvrir les principaux courants littéraires par l'extrait d'œuvres choisies.
- Acquérir le lexique de l'analyse littéraire (rhétorique, stylistique, linguistique) et de l'histoire de la littérature.

Lecture intégrale de textes littéraires de genres différents.

Textes de création en relation avec les activités de la classe. Compositions littéraires. Analyses de texte orales et écrites, individuelles ou collectives.

Argumenter, contre-argumenter, gérer dans un texte la confrontation de deux points de vue

- Analyser un énoncé (thème, thèse, modalités, présupposés, conclusions implicites, thèse refusée) et identifier les valeurs auxquelles l'auteur se réfère.
- Délimiter une problématique.
- Planifier les étapes de l'argumentation future.
- Rédiger la discussion argumentée d'une thèse en tenant compte des arguments de ceux qui ne partagent pas ce point de vue (connaître et maîtriser les principaux actes argumentatifs, dont la concession).

Résumé/discussion : discussion argumentée d'une thèse choisie dans le texte à résumer.

Dissertation (par étapes : analyse de titre, plan, rédaction de l'introduction, de la conclusion, du développement) ; texte argumentatif sur des sujets dont le référent est connu de l'élève ou a fait l'objet d'une recherche préalable.

En outre, en fin d'année, et dans les options artistiques, santé et sociopédagogique, les élèves commencent à élaborer leur projet de travail personnel, selon le cadre précisé dans l'introduction.

Apprentissages spécifiques

Travail personnel

- Réaliser un travail, individuel ou par deux, disciplinaire ou interdisciplinaire, dont la note figure comme une des notes annuelles du certificat. L'application du cadre fixé par le Plan d'études est déterminée par la file de français de l'établissement.

Littérature et histoire littéraire

- Distinguer les divers genres littéraires (utilisation active du lexique de l'analyse littéraire, esquisse d'une typologie des genres).
Lectures de textes littéraires de genres différents, dont l'essai.
- Développer une approche interdisciplinaire : situer ces œuvres dans leur contexte culturel, historique, religieux et esthétique.
- Connaître les principaux courants littéraires et utiliser ces connaissances dans les travaux proposés.
- Définir des stratégies de lecture pour les œuvres abordées en classe, réaliser les matériaux nécessaires à la préparation des œuvres retenues pour l'examen oral en exploitant divers supports (visuels, audiovisuels, etc.).

Préparation de l'examen

- Rédiger des résumés/discussions et/ou des dissertations sur des sujets dont le référent est connu ou a fait l'objet d'une recherche préalable.
- Rédiger une synthèse de documents de statut différent.
- Réaliser des analyses orales, individuelles ou par groupes pour la préparation de l'examen oral.

3. Examens

Ecrit : durée 4 heures.

L'établissement définit, parmi les quatre épreuves suivantes, les deux types de travaux qui seront proposés, à choix, aux candidats :

- résumé/discussion ;
- argumentation sur un sujet de portée générale ;
- argumentation sur un sujet littéraire ;
- synthèse de documents.

Oral : durée minimale de 15 minutes d'interrogation, après 30 minutes de préparation.

Analyse de texte d'un fragment non travaillé tiré d'une œuvre étudiée en classe pendant les deux dernières années.

Corpus d'examen : 8 à 12 œuvres, le cas des élèves redoublants ou issus d'un autre Gymnase étant réservé.

Correspondance française

Discipline fondamentale

L'enseignement de la correspondance vise à :

- maîtriser diverses situations de communication, de la correspondance semi-privée à la rédaction de rapports ;
- maîtriser divers supports de courrier ;
- exercer les compétences linguistiques et argumentatives des élèves dans le sens d'une maîtrise raisonnée de la langue et de la cohérence textuelle ;
- développer chez l'élève la capacité de mener à bien un projet de façon autonome en parcourant toutes les étapes qui conduisent de la conception à la réalisation finale d'un document donné.

1. Objectifs fondamentaux

L'élève sera capable :

- d'utiliser à bon escient les conventions et les usages de présentation typographique de documents divers (abréviations, étapes de la présentation d'un rapport, bibliographie, table des matières, etc.);
- de rédiger des textes variés à l'intention de destinataires ciblés en maîtrisant les étapes suivantes:
 - a) analyser une situation ;
 - b) identifier l'objectif visé ;
 - c) réunir et sélectionner les informations nécessaires ;
 - d) élaborer une stratégie qui permette d'atteindre cet objectif ;
- d'adapter sa rédaction à la situation et à l'interlocuteur dans une langue maîtrisée (orthographe, ponctuation, lexique, syntaxe, registre et niveau de langue).

2. Objectifs intermédiaires et contenus

On veillera, progressivement, durant les deux dernières années, à atteindre les objectifs énumérés ci-dessous, des plus simples au plus complexes :

- présenter une lettre ou un courriel mis en page selon les conventions de présentation en vigueur (adresse, libellés de l'en-tête, de la vedette, lieu, date, titre, organisation en paragraphes, signature et annexes) ;
- maîtriser la construction du courrier :
 - a) attaque adaptée aux conditions d'énonciation ;
 - b) développement organisé en fonction de l'action visée chez le destinataire (maîtrise de l'organisation logique et chronologique, cohérence textuelle) ;
 - c) salutations adaptées au destinataire ;
- respecter les règles de l'orthographe et de la ponctuation en recourant à des ouvrages de référence pour la rédaction et la relecture ;
- distinguer la syntaxe de l'écrit de la syntaxe de l'oral ;
- maîtriser l'emploi des temps, des modes, des voix et des pronoms ;
- utiliser un lexique précis dans un registre de langue approprié, notamment par la consultation critique du dictionnaire, se familiariser avec les figures de style, les procédés rhétoriques ou stylistiques ;
- évaluer l'efficacité du lexique et de la syntaxe adoptés en fonction de l'action visée chez le destinataire ;
- réunir les informations nécessaires et prendre des notes ;
- sélectionner et organiser l'information recueillie (prise de notes) en fonction du sujet ;
- établir un procès-verbal ;

- faire des recherches en bibliothèque et par Internet sur un sujet restreint ;
- préparer un dossier de candidature ;

Ces différents objectifs seront exercés à la fois par l'étude et par la rédaction de documents de types divers, quel que soit le support écrit ou oral, à savoir :

- offres de produits et de services ;
- commandes et suivis de commandes (accusés de réception, restrictions de commandes, etc.) ;
- réclamations et rappels ;
- relations avec des associations ;
- circulaires diverses ;
- rapports de stage ;
- prise de notes, notes internes, compte-rendus et procès-verbaux ;
- lettres professionnelles et littéraires ;
- offres d'emploi ;
- dossier de candidature (lettre de motivation, curriculum vitae).

En outre, en fin de 2^e année et durant la 3^e année, dans le cadre de leur travail personnel, les élèves seront amenés à :

- définir leur projet de travail et sa problématique ;
- le planifier ;
- établir un échéancier ;
- se documenter ;
- élaborer une bibliographie ;
- rédiger le travail personnel ou interdisciplinaire en soignant sa présentation.

Ce travail peut revêtir plusieurs formes selon les modalités d'organisation de chaque établissement.

La mention de l'intitulé du travail personnel apparaît sur le certificat de culture générale délivré.

Langues vivantes

Allemand / Italien (L2)

— Anglais (L3)

- **Disciplines fondamentales**
- **Disciplines de l'option communication et information**

L'enseignement des langues vivantes en École de culture générale donne accès aux cultures et littératures des régions ou pays des langues étudiées. Il développe chez les élèves la capacité à communiquer dans la langue, à comprendre les autres, à s'informer et à s'ouvrir à d'autres cultures et pratiques sociales que celles dans lesquelles ils vivent.

Cet enseignement contribue également à la structuration de la pensée des élèves, à l'épanouissement de leur sensibilité et à la construction de leur identité. On attendra d'eux qu'ils s'impliquent dans leur apprentissage et s'en montrent responsables. La maîtrise des langues les prépare à des échanges culturels, politiques et économiques, ainsi qu'à la mobilité dans leurs études et leur profession.

Pour compléter la formation dispensée en École de culture générale, les séjours dans des régions ou pays des langues étudiées sont recommandés et encouragés.

Les objectifs fondamentaux, les stratégies d'enseignement et les évaluations dépendent des règles fixées par le Plan d'études cadre pour les écoles de culture générale (PEC-ECG). Ils tiennent compte des principes du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR1), adopté par le Conseil de l'Europe en particulier par la pratique de tâches pédagogiques et d'activités réalistes reliées aux descripteurs des niveaux à atteindre.

Dans les différentes langues vivantes enseignées, les élèves apprennent ainsi autant à lire et à écouter qu'à écrire et à parler (« exposer » et « converser ») au niveau B1 du CECR.

- Acquérir, de manière progressive et en contexte, les compétences langagières dans les différentes activités de communication : production (écrite et orale), réception (écrite et orale) et interaction.
- Acquérir ces savoir-faire à travers un apprentissage organisé du vocabulaire et de la grammaire.
- Reformuler, analyser et résumer des documents de nature variée.
- Parler de ses intérêts personnels ou d'expériences vécues.
- Expliquer et justifier son point de vue par une argumentation simple, par exemple lors d'un exposé.
- Utiliser les ressources complémentaires disponibles dans la langue cible : médias, documents audiovisuels, Internet.
- Développer de nouvelles stratégies et techniques d'apprentissage.
- Tirer profit des compétences et stratégies acquises dans une langue pour l'apprentissage des autres.

- Prendre connaissance de quelques aspects marquants de la civilisation de la langue étudiée.
- Connaître différents aspects de la société, de la culture et de la littérature des pays et régions concernés et être capable d'en parler.
- Mobiliser ses connaissances culturelles pour comprendre l'essentiel d'un texte (articles de journaux, textes littéraires, etc.) et l'expliquer.
- Développer une attitude d'ouverture et d'intérêt envers d'autres représentations et réalités culturelles.
- Etablir une relation critique et constructive entre sa culture et celles des autres.

Les examens finals de certificat comportent à parts égales, des épreuves écrites et orales. Ils sont fondés, en principe, sur le programme des deux dernières années.

Les épreuves portent sur chacune des compétences décrites par le CECR : compréhension, expression et interactions orales, compréhension et expression écrites.

Le résultat des examens finals vaut pour 50% de la note annuelle. Pour chacune des langues étudiées, la note 4 ou supérieure du certificat permet d'obtenir une attestation officielle de l'atteinte du niveau B1.

1. Objectifs fondamentaux

1.1. Objectifs linguistiques et communicatifs

1.2. Objectifs culturels

2. Examens finals et évaluation

Allemand (L2)

A. Discipline fondamentale

1. 1^{re} année

1.1. Savoirs

- Acquisition et consolidation des bases grammaticales de l'allemand : conjugaison, emploi des cas, pronoms, structure de la phrase simple, etc.
- Consolidation et apprentissage du vocabulaire de base pour pouvoir s'exprimer sur des sujets familiers et concrets de son expérience quotidienne.
- Lecture de textes simples et courts : lettres, extraits de brochures, articles de journaux décrivant des faits, textes narratifs simples, etc.
- Réception de divers documents audio ou audiovisuels simples : annonces, messages brefs, conversations sur des sujets familiers et quotidiens, etc.
- Etude d'éléments culturels des pays et régions de langue allemande : vie quotidienne, géographie, etc.

1.2. Savoir-faire

- Comprendre des textes courts et simples ainsi qu'identifier les informations pertinentes.
- Comprendre l'essentiel dans une conversation sur un thème de la vie quotidienne.
- Se présenter et présenter des personnes, s'exprimer (par oral ou par écrit) sur des activités quotidiennes et ses préférences.
- Faire un bref exposé préparé sur un sujet familier et en relation avec la vie quotidienne.
- Justifier et expliquer brièvement ses opinions, projets et actes.
- Participer à un dialogue dans des situations simples de la vie quotidienne ou sur des sujets simples, familiers ou d'intérêt personnel.

1.3. Niveau à atteindre

Ces savoirs et savoir-faire visent à atteindre le niveau A2 ; les listes ne sont pas exhaustives.

2. 2^e année

2.1. Savoirs

- Acquisition et consolidation des bases grammaticales de l'allemand : irréalité, modalisation, adjectifs, subordonnées et phrases infinitives, passif, etc.
- Apprentissage et consolidation du vocabulaire de base pour pouvoir s'exprimer sur des sujets familiers ou appartenant à des domaines étudiés en classe (tels que voyage, actualité, arts, littérature et culture des pays germanophones, histoire, etc.).

- Lecture de textes divers (articles de journaux simples, textes littéraires accessibles au niveau, etc.).
- Réception de divers documents audio ou audiovisuels accessibles au niveau et sur des sujets familiers (émissions de radio et de télévision, films).
- Eléments de culture des pays et régions de langue allemande : société, géographie, arts, histoire, etc.

2.2. Savoir-faire

- Comprendre les points significatifs d'un article de journal ou d'un document audio et audiovisuel.
- Comprendre un texte et savoir formuler et justifier une réaction personnelle.
- Raconter (par écrit ou par oral) une expérience, une histoire, un événement réel ou imaginaire.
- Ecrire un texte articulé sur un sujet familier.
- Faire un exposé sur un thème lié à l'actualité ou à la culture des pays et régions de langue allemande.
- Exprimer et justifier une opinion ou un point de vue.
- Prendre part à une conversation sur un sujet familier.

2.3. Niveau à atteindre

Ces savoirs et savoir-faire visent à atteindre la première partie du niveau B1 ; les listes ne sont pas exhaustives.

3. 3^e année

3.1. Savoirs

- Consolidation et approfondissement des bases grammaticales de l'allemand.
- Consolidation et approfondissement du vocabulaire de base pour pouvoir s'exprimer sur des sujets familiers ou appartenant à des domaines étudiés en classe.
- Lecture de textes divers (articles de journaux, littérature, etc.).
- Réception de divers documents audio ou audiovisuels : émissions de radio et de télévision, films.
- Approfondissement de certains éléments de culture des pays et régions de langue allemande (société, géographie, arts, histoire, etc.).

3.2. Savoir-faire

- Comprendre les points significatifs d'un article de journal ou d'un document audio(visuel) et savoir les restituer (résumé, suite de points).
- Comprendre un texte littéraire (par exemple un court récit, une nouvelle, une pièce de théâtre, ...) et savoir formuler et justifier une réaction personnelle.

- Raconter (par écrit ou par oral) une expérience, une histoire, un événement réel ou imaginaire.
- Ecrire un texte articulé sur un sujet culturel, d'actualité, d'intérêt général ou personnel.
- Faire un exposé sur un thème lié à l'actualité, au monde du travail ou à la culture des pays et régions de langue allemande.
- Elaborer une argumentation simple pour justifier une opinion ou un point de vue.
- Prendre part à une conversation sur un sujet de la vie quotidienne, d'intérêt personnel ou de la future profession.

3.3. Niveau à atteindre

Ces savoirs et savoir-faire visent à atteindre le niveau B1; les listes ne sont pas exhaustives.

1. 2^e année

1.1. Savoirs

- Acquisition et consolidation des bases grammaticales de l'allemand : irréalité, modalisation, adjectifs, subordonnées et phrases infinitives, passif, etc.
- Apprentissage et consolidation du vocabulaire de base pour pouvoir s'exprimer sur des sujets familiers ou appartenant à des domaines étudiés en classe (tourisme, actualité, arts, littérature et culture des pays germanophones, histoire, etc.).
- Lecture de textes divers (articles de journaux simples, textes littéraires accessibles au niveau, etc.).
- Réception de divers documents audios ou audiovisuels accessibles au niveau et sur des sujets familiers (émissions de radio et de télévision, films).
- Éléments de culture des pays et régions de langue allemande : société, géographie, arts, histoire, etc.
- Connaissance des médias de langue allemande.

1.2. Savoir-faire

- Comprendre les aspects significatifs d'un article de journal ou d'un document audio et audiovisuel.
- Comprendre un texte et savoir formuler et justifier une réaction personnelle à son sujet.
- Raconter (par écrit ou par oral) une expérience, une histoire, un événement réel ou imaginaire.
- Écrire un texte articulé sur un sujet familial.
- Faire un exposé sur un thème lié à l'actualité ou à la culture des pays et régions de langue allemande.
- Exprimer et justifier une opinion ou un point de vue.
- Prendre part à une conversation sur un sujet familial.

1.3. Niveau à atteindre

Ces savoirs et savoir-faire visent à atteindre la première partie du niveau B1; les listes ne sont pas exhaustives.

2. 3^e année

2.1. Savoirs

- Consolidation et approfondissement des bases grammaticales de l'allemand.
- Consolidation et approfondissement du vocabulaire de base pour pouvoir s'exprimer sur des sujets familiers ou appartenant à des domaines étudiés en classe.
- Acquisition d'un vocabulaire plus spécifique à l'option.
- Lecture de textes divers (articles de journaux, littérature, etc.).
- Réception de divers documents audios ou audiovisuels : émissions de radio et de télévision, films.
- Connaissance approfondie de certains aspects de la culture des pays et régions de langue allemande (société, géographie, arts, histoire etc.).
- Approfondissement des médias de langue allemande.

2.2. Savoir-faire

- Comprendre les aspects significatifs d'un article de journal ou d'un document audio (visuel) et savoir les restituer (résumé, suite de points).
- Comprendre un texte littéraire (par exemple un court récit, une nouvelle, une pièce de théâtre,...) et savoir formuler et justifier une réaction personnelle à son sujet.
- Raconter (par écrit ou par oral) une expérience, une histoire, un événement réel ou imaginaire.
- Écrire un texte articulé sur un sujet culturel, d'actualité, d'intérêt général ou personnel.
- Approfondir des techniques de rédaction.

- Faire un exposé sur un thème lié à l'actualité, au monde du travail ou à la culture des pays et régions de langue allemande...
- Approfondir des techniques de présentation orale.
- Elaborer un programme culturel.
- Elaborer une argumentation simple pour justifier une opinion ou un point de vue par écrit ou par oral.
- Prendre part à une conversation sur un sujet de la vie quotidienne, d'intérêt personnel, de société ou de la future profession.
- Analyser des images et de textes, en lien avec des sujets de société, par oral et/ou par écrit.

2.3. Niveau à atteindre

Ces savoirs et ces savoir-faire visent à atteindre un niveau B1; les listes ne sont pas exhaustives.

Italien (L2)

L'italien offre de nombreuses perspectives de collaboration interdisciplinaire; c'est une langue européenne mais c'est également une langue nationale et, à ce titre, cette discipline se veut une contribution à l'une des spécificités de l'identité helvétique.

Aucune connaissance préalable n'est exigée. L'enseignement de l'italien tirera cependant profit du fait que les élèves ont développé une compétence communicative générale, dans laquelle les langues entrent en relation les unes avec les autres. La proximité de l'italien et des autres langues latines — dont le français — ainsi qu'un enseignement soutenu permettent à des élèves débutant-e-s d'acquérir en trois ans le niveau exigé.

1. 1^{re} année

1.1. Savoirs

- Acquisition des bases lexicales, grammaticales, phonologiques et orthographiques nécessaires pour parvenir à gérer par oral et par écrit les situations simples de la vie quotidienne (alphabet, articles, pronoms, principaux verbes à quelques temps de l'indicatif, etc).
- Acquisition et maîtrise d'un bagage lexical de base compris entre 400 mots (production) et 800 mots (réception) lié à des sujets familiers. Thèmes de communication: caractéristiques personnelles, famille et cadre de vie, maison et environnement, travail, loisirs, nourriture et boissons, habillement, lieux, etc.
- Premiers éléments socioculturels (géographie, culture, us et coutumes, etc.) concernant les régions italophones.

1.2. Savoir-faire

- Se présenter ou présenter quelqu'un, faire connaissance, échanger des informations, se situer.
- Exprimer ses goûts et préférences.
- Parler brièvement de soi-même, de ses activités professionnelles, loisirs, sports et habitudes.
- Interagir sur des aspects courants de la vie quotidienne, par exemple mener une discussion sur les habitudes alimentaires, les loisirs, les activités sportives, en demandant, si nécessaire, des clarifications.
- Écrire des textes courts (notes et messages) faits de phrases simples et coordonnées.
- Décrire et parler des qualités ou caractéristiques d'une personne, d'une chose...

A. Discipline fondamentale

- Comprendre l'essentiel du message de textes courts — publicités, lettres, articles de journaux, etc.
- Saisir l'essentiel du message de textes plus longs et complexes, moyennant une aide appropriée si nécessaire (dictionnaire), tels que : articles de journaux, e-mails, prospectus, formulaires.
- Comprendre les points essentiels d'une discussion sur un thème de la vie quotidienne ou de messages oraux simples et clairs, par exemple une discussion sur un thème du quotidien.

1.3. Niveau à atteindre

Ces savoirs et savoir-faire visent à atteindre le niveau A1-A2; les listes ne sont pas exhaustives.

2. 2^e année

2.1. Savoirs

- Acquisition et maîtrise d'un bagage lexical de base compris entre 800 mots (production) et 1000 (réception).
- Capacité à s'exprimer de manière simple sur des thèmes de communication comme l'identité, la famille, l'habitation et son environnement, la vie quotidienne, la nourriture, les mets et les repas, les achats, les loisirs, les activités sportives, les vêtements, les vacances et le tourisme, la ville, les fêtes, la description physique, le temps météorologique.
- Poursuite du travail d'acquisition des structures fondamentales de l'italien : verbes réguliers et irréguliers les plus courants (indicatif présent, passé composé, imparfait, futur et impératif), prépositions simples et articulées, pronoms personnels simples sujet et objet, adjectifs et pronoms démonstratifs, possessifs, interrogatifs, nombres cardinaux et ordinaux.
- Lecture de courts textes littéraires et d'articles de journaux adaptés.
- Approfondissement des aspects socioculturels : régions, personnages célèbres et personnalités marquantes, histoire, objets, traditions, cinéma, etc. concernant les régions italophones.

2.2. Savoir-faire

- Parler de manière précise de soi, de ses activités professionnelles, loisirs, sports et habitudes.
- Faire un exposé, une brève présentation d'objets, de traditions, de personnages célèbres, etc liés à la culture italophone.
- Se préparer et participer à une conversation sur un sujet familier.

- Raconter (par écrit et par oral) une histoire ou la trame d'une œuvre (livre, film) et exprimer ses réactions.
- Ecrire des lettres informelles, remplir des formulaires simples, décrire des lieux, des personnes et des objets.
- Comprendre, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit, des documents brefs et simples qui traitent de sujets proches de son expérience et de ses connaissances, comme des avis, des articles de presse simples, etc.

2.3. Niveau à atteindre

Ces savoirs et savoir-faire visent à atteindre le niveau A2-B1; les listes ne sont pas exhaustives.

3. 3^e année

3.1. Savoirs

- Acquisition et maîtrise d'un bagage lexical de base compris entre 1000 mots (production) et 1500 mots (réception).
- Approfondissement et révision des notions grammaticales étudiées en première et deuxième année.
- Acquisition et maîtrise d'autres sujets grammaticaux : conditionnel présent, subjonctif présent et concordances simples, utilisation de l'infinitif, pronoms personnels doubles, place des pronoms, comparatifs et superlatifs, forme impersonnelle, noms irréguliers et altérés, pronoms relatifs, adjectifs et pronoms indéfinis.
- Enrichissement des thèmes de communication des deux premières années.
- Capacité à s'exprimer sur des thèmes de communication comme le monde du travail et des études, les voyages et les moyens de transport, la santé et le bien-être, les sentiments et les états d'âme, le caractère et la personnalité, les services (hôpitaux, poste, banque, police), les thèmes sociaux en relation avec les jeunes, les traditions.
- Approfondissement de quelques aspects socioculturels des régions italophones.

3.2. Savoir-faire

- Décrire des situations présentes et passées ou imaginer des situations futures; exprimer des désirs, des conseils, des hypothèses, des opinions; raconter une histoire et décrire des expériences en décrivant ses sentiments et ses réactions, aussi bien oralement que par écrit.
- Donner et demander des informations en relation avec les thèmes de communication présentés dans les cours.

B. Discipline de l'option communication et information

- Comprendre, des interviews radiophoniques ou télévisées simples, de brefs bulletins d'informations exprimés dans une langue standard clairement articulée, des programmes télévisés sur des sujets familiers.
- Raconter une histoire et décrire des expériences en exprimant ses sentiments et ses réactions, aussi bien oralement que par écrit.
- Reconnaître les points essentiels et identifier les principales conclusions d'un texte clairement articulé sans en comprendre nécessairement le détail.
- Parcourir un texte assez long et résumer les informations provenant de différentes parties de ce texte (articles de journaux, textes littéraires courts).

3.3. Niveau à atteindre

Ces savoirs et savoir-faire visent à atteindre le niveau B1 ; les listes ne sont pas exhaustives.

1. Généralités

Le cours vise à compléter les contenus et les objectifs d'apprentissage de l'italien en tant que discipline fondamentale. Le niveau à atteindre en fin de 3^e année reste, cependant, inchangé.

2. Contenus

- Etude de thèmes relatifs à l'option : tourisme, mass media, publicité, mode, design, ... (liste non exhaustive).
- Acquisition et maîtrise d'un lexique spécifique à l'option.
- Approfondissement des techniques de présentation orale et de rédaction en lien avec la future formation.

Une attention particulière sera portée à l'expression orale, écrite et interactive.

Anglais (L3)

1. 1^{re} année

1.1. Savoirs

- Consolidation des bases lexicales, grammaticales, phonologiques et orthographiques nécessaires pour parvenir à gérer les situations simples de la vie quotidienne à l'oral et à l'écrit.
- Révision et consolidation du vocabulaire de base nécessaire dans les thèmes de communication de la vie quotidienne tels que : caractéristiques personnelles et cadre familial, maison et environnement, santé et bien-être, loisirs, nourriture, achats et services, météo (liste non exhaustive).
- Présentation d'éléments socioculturels du monde anglophone.
- Etudes et discussions de textes.

1.2. Savoir-faire

- Interagir par oral sur des sujets généraux, se présenter, faire connaissance, échanger des informations personnelles, se situer.
- Exprimer ses goûts et préférences.
- Parler de soi-même, de ses activités, loisirs, sports et habitudes, vie scolaire, etc.
- Ecrire des textes courts sur des aspects quotidiens de son environnement avec des phrases reliées entre elles.
- Comprendre des textes courts, identifier l'information pertinente et donner son opinion : publicités, lettres, articles de journaux, textes narratifs, etc.
- Comprendre l'essentiel d'une discussion sur un thème de la vie quotidienne, saisir le point essentiel d'une annonce, d'un message bref.

1.3. Niveau à atteindre

Ces savoirs et savoir-faire visent à consolider le niveau A2 et à atteindre les premiers acquis du niveau B1 ; les listes ne sont pas exhaustives.

2. 2^e année

2.1. Savoirs

- Elargissement progressif de la maîtrise des structures fondamentales de l'anglais en contexte.
- Elargissement du vocabulaire à des domaines tels que : vie affective et relations avec autrui, voyages, thèmes d'actualité, vie politique, arts, etc.
- Approfondissement de divers aspects culturels.

A. Discipline fondamentale

- Découverte de faits et événements historiques, politiques, économiques et sociaux du monde anglophone.
- Lectures d'articles de journaux et de textes littéraires.

2.2. Savoir-faire

- Raconter (par écrit ou par oral) une expérience, une histoire, un événement.
- Faire un exposé sur des sujets variés d'ordre culturel ou littéraire.
- Exprimer ses sentiments et en expliquer la raison.
- Interagir sur des sujets variés.
- Comprendre les points généraux d'une source sonore.
- Ecrire des textes articulés sur des sujets variés dans son domaine d'expérience.
- Comprendre et analyser les points significatifs d'une œuvre lue en classe, d'un article de journal, etc. en faire un résumé et donner son opinion.

2.3. Niveau à atteindre

Ces savoirs et savoir-faire visent à consolider les premiers acquis du niveau B1 ; les listes ne sont pas exhaustives.

3. 3^e année

3.1. Savoirs

- Consolidation des structures grammaticales et approfondissement de certains aspects plus complexes.
- Acquisition d'un vocabulaire plus complexe tel que expressions plus idiomatiques, vocabulaire de l'analyse littéraire.
- Approfondissement des aspects culturels, historiques, politiques, économiques et sociaux.
- Lectures de textes authentiques de natures variées.

3.2. Savoir-faire

- Lire, comprendre et commenter des textes lus en classe.
- Suivre l'essentiel d'un discours, d'une conférence.
- S'impliquer dans une conversation.
- Comprendre des articles de journaux et des émissions de radio ou de télévision sur des sujets contemporains.
- Développer et construire une argumentation claire sur un sujet connu et présenter un exposé méthodique dans un texte articulé.
- Rédiger un texte de nature créative.
- Répondre à des questions en lien avec une thématique connue, une lecture.

3.3. Niveau à atteindre

Ces savoirs et savoir-faire visent à atteindre le niveau B1 ; les listes ne sont pas exhaustives.

1. Objectifs fondamentaux

Le cours est dispensé en complément à la formation en discipline fondamentale et le niveau à atteindre reste inchangé. Le but est de donner des bases solides en anglais, en privilégiant les sujets liés à l'option (tourisme, communication, média, etc.), et aussi de faciliter l'acquisition du niveau B2 pour les élèves voulant obtenir la maturité spécialisée subséquente.

Dans cette optique, les objectifs fondamentaux pour l'anglais en Option Communication et Information sont la consolidation et l'amélioration des compétences langagières travaillées en discipline fondamentale.

2. Savoirs

Élargissement et consolidation de la maîtrise des structures fondamentales de l'anglais par la pratique des compétences de base.
Familiarisation avec des situations socio-culturelles diverses et variées.

3. Savoir-faire

3.1. 2^e année

Expression orale : préparer et faire une présentation ; prendre part à des jeux de rôle, conversations téléphoniques, conversations liées à la vie courante.

Expression écrite : rédiger des lettres et courriels informels, des résumés.

Compréhension orale : comprendre des films, des émissions TV et des conversations diverses.

Compréhension écrite : comprendre et tirer des informations de brochures, courriels, affiches, articles de journaux et sites internet ; faire une recherche d'information.

3.2. 3^e année

Expression orale : préparer des débats, interviews et sondages ainsi que des présentations spécifiques à l'aide d'outils et supports adéquats.

Expression écrite : rédiger des lettres et courriels formels, des compte-rendus, des synthèses.

Compréhension orale : comprendre l'actualité à travers différents médias, suivre des débats, des conférences.

Compréhension écrite : comprendre des informations d'une certaine complexité émanant de sources variées et authentiques notamment, et favorisant les sujets liés à l'option.

B. Discipline de l'option communication et information

Mathématiques

- **Discipline fondamentale**
- **Discipline de l'option santé**
- **Discipline de l'option communication et information**

L'enseignement des mathématiques a pour but de développer l'esprit logique et critique, l'abstraction, l'intuition, la rigueur, la précision et la créativité sur des objets propres aux mathématiques et à leurs applications. L'élève apprend à expliciter sa démarche en utilisant un vocabulaire adéquat.

Le maître assume la gestion de son enseignement. Il en choisit les méthodes et les moyens. Il varie les approches afin qu'elles se complètent, qu'elles mènent à l'acquisition de savoir-faire généraux et qu'elles encouragent les attitudes souhaitées. Le maître choisit également les applications et les exercices selon l'option. Il définit l'ordre de présentation des sujets et le temps consacré à chacun d'eux durant l'année où ils sont mentionnés.

Les pistes proposées ci-après constituent la charpente commune des concepts que doit assimiler un élève durant son cursus à l'Ecole de culture générale. Il convient d'incorporer des prolongements selon les affinités du maître et des élèves, par exemple des éléments d'histoire des mathématiques.

Contenus et objectifs

1. 1^{re} année

1.1. Algèbre, analyse

Les objectifs sont de consolider les techniques du calcul algébrique et de présenter la notion de fonction affine pour résoudre des problèmes concrets et apprécier la vraisemblance des résultats. La résolution littérale de problèmes avant l'application numérique est privilégiée.

- A1 Calcul numérique et littéral
Opérations dans $\mathbb{N}$, $\mathbb{Z}$, $\mathbb{Q}$, $\mathbb{R}$. Propriétés des puissances à exposant entier positif. Notation scientifique. Priorité des opérations et emploi des parenthèses. Evaluation d'une expression littérale. Addition, soustraction, multiplication de polynômes. Identités remarquables. Résolution d'équations et d'inéquations du premier degré à une inconnue.
- A2 Proportionnalité
Résolution de problèmes, par exemple taux de change, échelle, pente, mélange, masse volumique, vitesse et débit.
- A3 Fonctions affines
Définition d'une fonction affine et représentation de son graphe. Notion de pente. Intersections avec les axes de coordonnées. Détermination d'une fonction affine à partir de valeurs particulières. Problèmes concrets.
- A4 Systèmes d'équations
Résolution de systèmes linéaires à 2 inconnues. Problèmes conduisant à de tels systèmes. Interprétation graphique.
- A5 Equations du deuxième degré
Résolution d'équations du deuxième degré par factorisation ou par la formule générale. Problèmes.
- A6 Manipulation de formules
Expression de chacune des variables d'une formule en fonction des autres.

1.2. Géométrie

Les objectifs sont de maîtriser la trigonométrie de base en vue de résoudre des problèmes liés à la topographie, le calcul des distances par triangulation et tout autre problème métrique relatif aux triangles rectangles.

A. Discipline fondamentale

G1 Trigonométrie I
Calcul de la longueur d'un arc de cercle et de l'aire d'un secteur circulaire, applications cartographiques. Trigonométrie du triangle rectangle. Problèmes.

2. 2^e année

2.1. Algèbre, analyse

Les objectifs sont de résoudre des problèmes concrets liés aux fonctions affines et quadratiques ainsi que de comprendre la notion de croissance exponentielle.

A7 Introduction à la programmation linéaire
Systèmes d'inéquations linéaires à 2 inconnues. Recherche du polygone des solutions. Programmation linéaire à 2 variables.

A8 Fonctions quadratiques
Définition d'une fonction quadratique et esquisse de son graphe. Détermination du sommet et des intersections avec les axes de coordonnées. Problèmes d'optimisation.

A9 Puissances et racines
Définition et propriétés des puissances à exposant rationnel.

A10 Exponentielles et logarithmes
Définition de l'exponentielle de base a . Résolution d'une équation exponentielle à l'aide d'un logarithme. Intérêts composés. Applications aux sciences sociales, expérimentales ou économiques.

2.2. Géométrie

Les objectifs sont de généraliser la trigonométrie aux triangles quelconques ainsi que d'étudier les liens entre l'algèbre et les constructions géométriques.

G2 Trigonométrie II
Construction de triangles donnés par des côtés et des angles. Trigonométrie du triangle quelconque. Utilisation des théorèmes du sinus et du cosinus. Problèmes.

2.3. Statistique et probabilités

L'objectif est de donner des outils pour traiter statistiquement des échantillons. Il s'agit également de comprendre et d'utiliser des méthodes de dénombrement.

S1 Statistique I
Notions de base : population, données brutes, échantillon, identification des variables, analyse graphique de données. Différentes formes de présentation des données (histogramme, divers diagrammes, fréquence, fréquence cumulée).

P1 Combinatoire
Principes multiplicatif et additif, arrangements, permutations, combinaisons sans répétition, diagrammes de Venn et schémas en arbre.

3. 3^e année

3.1. Analyse

L'objectif est de développer l'étude qualitative de quelques fonctions.

A11 Interprétation graphique
Lecture et interprétation de graphes de fonctions du type puissance, polynomiale, exponentielle et logarithmique. Problèmes impliquant de telles fonctions.

3.2. Statistique et probabilités

Les objectifs sont d'introduire l'analyse de données statistiques ainsi que de modéliser des phénomènes aléatoires dans le cadre du calcul des probabilités.

S2 Statistique II
Calcul et interprétation des mesures de tendance centrale (moyenne, médiane, mode) et de dispersion (variance, écart-type, intervalle interquartile). Boîte à moustaches.

P2 Probabilités
Définition élémentaire de la notion de probabilité. Applications de la combinatoire aux probabilités. Problèmes utilisant la probabilité conditionnelle et la probabilité de l'évènement complémentaire. Espérance mathématique appliquée, par exemple problème de gain au jeu.

S3 Inférence statistique
Intervalles de confiance et utilisation de tests d'hypothèse, par exemple pour l'estimation de la moyenne arithmétique liée à un échantillon. Interprétation qualitative.

3.3 Géométrie

Les objectifs sont de développer la vision dans l'espace et d'utiliser les techniques de calcul préalablement étudiées en géométrie et en trigonométrie.

G3 Géométrie dans l'espace

Développement et esquisse de solides dans l'espace. Calculs de longueurs, d'aires et de volumes d'objets de l'espace (prismes, pyramides, cylindres, cônes et sphères).

3.4. Problèmes de synthèse

L'objectif est de donner une vision globale des utilisations possibles et transversales de toutes les notions déjà étudiées.

4. Examens

Écrit (commun à toutes les options) : 4 heures.
Résolution de problèmes.

1. Objectifs

Des problèmes nouveaux ou plus complexes que ceux du cours de base amènent l'élève à développer une plus grande aisance à traduire des énoncés en langage mathématique, comprendre des phénomènes modélisés — particulièrement dans le domaine médical —, acquérir de nouvelles techniques de résolution, justifier un raisonnement.

2. Contenus

- Problèmes faisant intervenir différentes proportionnalités.
- Modélisation et résolution de problèmes concrets dans le domaine médical.
- Vecteurs du plan et de l'espace.

D'autres sujets, provenant par exemple de la liste ci-dessous, seront traités :

- prolongements du cours de base en algèbre, analyse, trigonométrie ou géométrie ;
- progressions ;
- calcul matriciel ;
- régression linéaire ;
- notions de théorie des graphes ;
- géométrie analytique.

1. Objectifs

Les élèves sont amenés à découvrir des concepts et développer des techniques de calcul préparant à l'utilisation d'outils liés aux technologies de l'information.

2. Contenus

Le maître choisit plusieurs thèmes dans la liste suivante :

- logique élémentaire et ensembles, opérateurs binaires et tables de vérité ;
- relations d'équivalence et congruences ;
- calculs élémentaires en bases binaire et hexadécimale ;
- notions de théorie des graphes ;
- vecteurs du plan et de l'espace ;
- calcul matriciel et applications ;
- notions d'algorithmique.

Sciences expérimentales

- Disciplines fondamentales
- Disciplines de l'option santé
- Disciplines de l'option sociopédagogique

1. Objectifs communs en biologie, chimie et physique

En plus des objectifs cités dans l'introduction générale des programmes :

- développer la curiosité et l'intérêt scientifiques ;
- acquérir des connaissances élémentaires ;
- acquérir une méthode de travail scientifique en développant les capacités suivantes :
 - a) observation ;
 - b) formulation de questions ;
 - c) description de phénomènes ;
 - d) analyse d'un texte scientifique simple ;
 - e) utilisation d'un mode opératoire expérimental,
 - f) présentation et interprétation des résultats expérimentaux ;
 - g) utilisation d'appareils pour l'expérimentation ;
- apprendre à conduire un raisonnement rigoureux et logique.

2. Objectifs et contenus spécifiques

2.1. Biologie

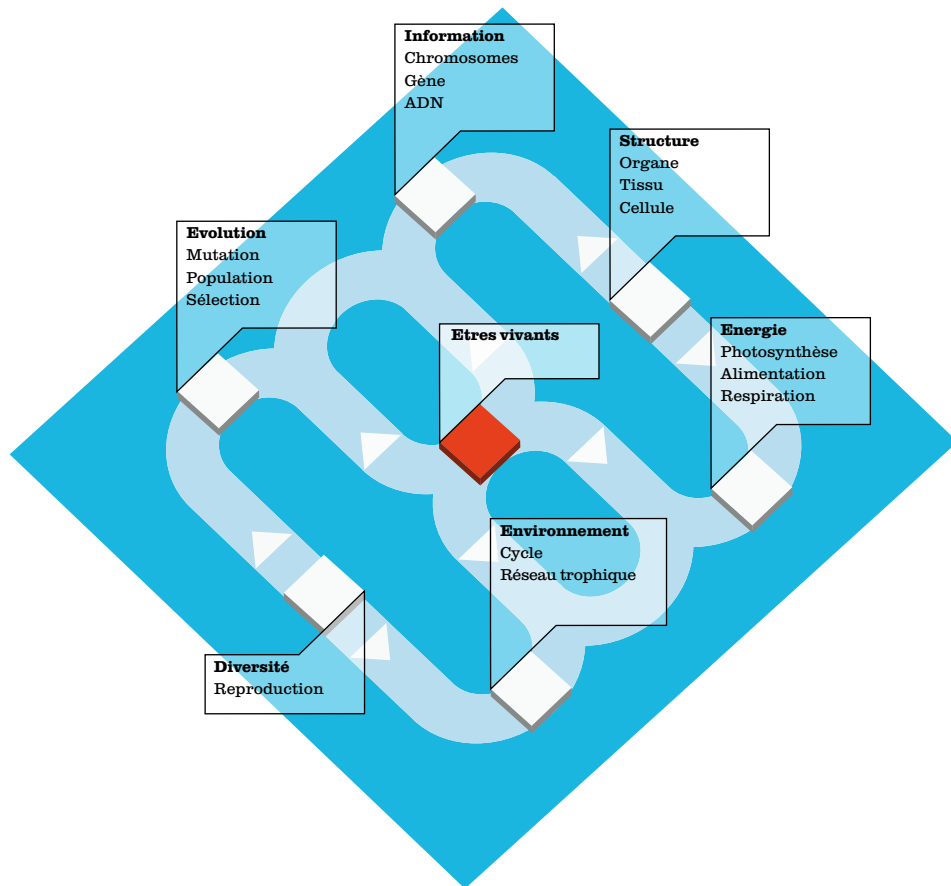
2.1.1. Objectifs

Saisir l'unicité des êtres vivants de même que leur diversité, leur interdépendance et leurs relations étroites avec le milieu.

2.1.2. Contenus

Selon un cheminement laissé à l'appréciation du maître, les élèves apprendront à situer les éléments du diagramme suivant les uns par rapport aux autres.

A. Disciplines fondamentales 1^{re} année



2.2. Chimie

2.2.1. Objectifs

Acquérir la notion que toute la matière, vivante et non vivante, est constituée d'atomes et de molécules et comprendre comment, à l'aide du modèle moléculaire, on peut expliquer ou prévoir les propriétés et la diversité des substances constituant la matière.

2.2.2. Contenus

Au travers d'un cours fortement ancré dans des exemples de la vie quotidienne, les notions suivantes seront abordées :

- mélanges et corps purs ;
- éléments chimiques et atomes ;
- modèle atomique simple et classification périodique ;
- corps simples et corps composés ;
- liaisons chimiques (covalente et ionique) ;
- étude choisie de quelques molécules de la vie quotidienne et de leurs réactions.

2.3. Physique

2.3.1. Objectifs

- Mettre en œuvre des modèles qualitatifs simples et confronter ces modèles avec des expériences de la vie quotidienne. Définir les grandeurs qui caractérisent un phénomène et les mettre en relation les unes avec les autres. Introduire le système international d'unités.
- Mettre en œuvre des modèles quantitatifs à l'aide du langage mathématique et confronter ces modèles avec des expériences de laboratoire.
- Etudier quelques lois simples. Introduire l'analyse dimensionnelle.
- Faire une approche historique de l'évolution des idées et de la découverte de quelques lois de la physique.

2.3.2. Contenus

Sur la base d'un ou de deux fils conducteurs (par exemple : l'astronomie, la Terre, la météorologie, les sources d'énergie, voir et entendre, les aéronefs, la bicyclette, etc.) dont le choix est laissé au maître, les concepts suivants seront obligatoirement abordés :

- forces – vitesse – accélération (variation de vitesse) ;
- formes et transformations d'énergie.

Le maître traitera aussi un sujet pris hors de la mécanique.

B. Disciplines de l'option santé

1. Objectifs communs en biologie, chimie et physique

En plus des objectifs de 1^{re} année qui restent pertinents :

- développer des qualités d'organisation, d'initiative, de collaboration et d'autonomie permettant de maîtriser une démarche expérimentale simple ;
- développer la capacité de synthèse à partir de l'analyse de plusieurs sources d'information ;
- aborder quelques éléments d'épistémologie et d'histoire des sciences ;
- privilégier des démarches interdisciplinaires pour aborder des sujets d'actualité ou présentant un intérêt particulier aussi bien pour la curiosité des élèves que pour leur future formation professionnelle.

2. Objectifs et contenus spécifiques

2.1. Biologie

2.1.1. Objectifs

En plus des objectifs de 1^{re} année qui restent pertinents :

- en approfondissant les connaissances acquises en 1^{re} année, dégager une vision globale du vivant permettant d'en appréhender la cohérence.

2.1.2. Contenus

2.1.2.1. 2^e année

Reproduction et développement.

Génétique.

Physiologie humaine.

2.1.2.2. 3^e année (dont 1 période de travaux pratiques)

Physiologie générale (par exemple : échanges, photosynthèse, respiration). Ecosystèmes (équilibres et déséquilibres écologiques).

Evolution et systématique.

Suggestions pour les travaux pratiques :

- observations microscopiques de cellules et de tissus ;
- fermentation, respiration, photosynthèse ;
- observation de végétaux, observation d'animaux, systématique et anatomie comparée ;
- expériences de physiologie humaine.

2.2. Chimie

2.2.1. Objectifs

En plus des objectifs de 1^{re} année qui restent pertinents :

- approfondir les notions fondamentales de la chimie, notamment en relation avec les sciences de la santé.

2.2.2. Contenus

2^e année (dont 1 période de travaux pratiques) et

3^e année :

- structure des corps ioniques et des corps moléculaires ;
- forces intermoléculaires et propriétés des corps moléculaires, solubilité. Stœchiométrie (mole, concentration molaire, relations quantitatives dans les réactions chimiques, volume molaire d'un gaz) ;
- déroulement d'une réaction chimique : les facteurs affectant la vitesse ; les effets thermiques ; l'équilibre chimique (loi d'action de masse et principe de Le Châtelier) ;
- réactions d'oxydoréduction ;
- acides, bases, réactions de neutralisation, notions de pH et d'effet tampon. Chimie organique (les grandes familles et leurs propriétés) ;
- éléments de biochimie (structures chimiques des sucres, des lipides et des protéines).

2.3. Physique

2.3.1. Objectifs

En plus des objectifs de 1^{re} année qui restent pertinents :

- prendre conscience que les lois de la physique découlent d'une construction à partir de quelques principes fondamentaux.

2.3.2. Contenus

2.3.2.1. 2^e année

- Optique géométrique : œil, appareil de photo, microscope, etc.
- Chaleur : échanges de chaleur, dilatation, etc.
- Electricité : force de Coulomb, courant, tension, puissance, etc.

2.3.2.2. 3^e année (dont 1 période de travaux pratiques)

- Mécanique : statique des solides et des fluides.
- Magnétisme : sources du champ magnétique, force magnétique, etc.
- Ondes : généralités.

La dotation horaire est répartie de manière équilibrée entre la biologie, la chimie et la physique. Environ 15 séances de travaux pratiques par année.

1. Objectifs communs en biologie, chimie et physique

En plus des objectifs de 1^{re} année qui restent pertinents :

**C. Disciplines
de l'option
sociopédagogique**

- acquérir une connaissance de l'environnement en rapport avec la future formation professionnelle ;
- développer des qualités d'organisation, d'initiative, de collaboration et d'autonomie permettant de maîtriser une démarche expérimentale simple ;
- développer la capacité de synthèse à partir de l'analyse de plusieurs sources d'information ;
- privilégier des démarches interdisciplinaires pour aborder des sujets d'actualité ou présentant un intérêt particulier aussi bien pour la curiosité des élèves que pour leur future formation professionnelle ;
- mettre en place les bases d'une éthique et d'une responsabilité scientifiques dont devraient être porteurs de futurs acteurs de l'enseignement et des professions sociales.

2. Objectifs et contenus spécifiques

Les contenus sont définis de manière globale pour les deux années.

2.1. Biologie

2.1.1. Objectifs

En plus des objectifs de 1^{re} année qui restent pertinents :

- s'exercer à déterminer un végétal, champignon ou animal grâce à des critères simples et connus ;
- établir des relations entre le sol, les végétaux et les animaux ;
- analyser et expliciter l'adaptation des êtres vivants à leur biotope ;
- dégager, en approfondissant les connaissances acquises en 1^{re} année, une vision globale du vivant permettant d'en appréhender la cohérence.

2.1.2. Contenus

Un parcours des thèmes suivants pour situer les enjeux et problèmes :

- la transmission de l'information chez les êtres vivants : reproduction et génétique ;
- la transformation chez les êtres vivants : évolution ;
- les êtres vivants et leur milieu : écologie, communications.

2.2. Chimie

En plus des objectifs de 1^{re} année qui restent pertinents :

- approfondir les connaissances acquises en 1^{re} année dans une perspective de culture générale.

2.3. Physique

En plus des objectifs de 1^{re} année qui restent pertinents :

- prendre conscience que les lois de la physique découlent d'une construction à partir de quelques principes fondamentaux.

Suggestions

1. Biologie

- Observation de bactéries, champignons, végétaux et animaux ; déterminations et anatomie comparée.
- Respiration, fermentation, photosynthèse.
- Etudes d'écosystèmes sur le terrain.
- Expériences de physiologie.
- Etudes de comportement.

2. Chimie

- Différents aspects de la réaction chimique :
 - Relations quantitatives simples.
 - Aspects énergétiques.
 - Principales réactions : acide-base, réactions d'oxydo-réduction, précipitation.
- Eléments de chimie descriptive en relation avec le quotidien et l'environnement.

3. Physique

On prendra soin de faire constamment référence à des situations bien concrètes :

- électricité et notions de magnétisme ;
- au moins deux sujets à choix :
 - énergie, transformation, conservation ;
 - chaleur, échanges de chaleur, dilatation ;
 - physique nucléaire ;
 - optique géométrique ;
 - lumière et couleurs.

D. Travaux pratiques (environ 10 séances sur les deux ans)

Informatique / Bureautique

- Discipline fondamentale (informatique/bureautique)
- Discipline de l'option communication et information (bureautique)

En 1^{re} année, la période d'enseignement est partagée à parts égales entre l'informatique et la bureautique.

1. Objectifs et méthodes pour les deux disciplines

L'enseignement de la bureautique vise d'une manière générale à rendre les élèves autonomes dans la réalisation de différentes tâches issues de situations pratiques, en utilisant les fonctions appropriées. Il développe les aptitudes nécessaires à l'édition du travail personnel et de ses annexes.

L'enseignement de l'informatique vise d'une manière générale à rendre les élèves conscients du fonctionnement d'un ordinateur et de la manière dont les programmes informatiques opèrent. Il développe l'esprit critique quant à l'usage et au fonctionnement des outils numériques. Il participe au développement d'un esprit logique pour la résolution de problèmes.

1.1. Objectifs généraux

L'élève doit :

- connaître le vocabulaire spécifique de l'informatique et l'utiliser à bon escient ;
- utiliser de manière autonome les moyens informatiques et bureautiques, ainsi que les sources extérieures de renseignement, pour pouvoir les intégrer dans les différentes activités scolaires ;
- savoir utiliser les logiciels permettant l'élaboration de documents (par exemple : traitement de texte, tableur, base de données, éditeur graphique) ;
- être capable de découvrir par lui-même le fonctionnement d'un appareil ou d'un logiciel nouveau afin d'être en mesure de s'adapter à l'évolution constante des technologies ;
- se familiariser avec les moyens de recherche, d'acquisition, d'échange et de stockage de l'information (Internet) ;
- pouvoir choisir les meilleurs moyens informatiques pour une tâche déterminée.

1.2. Objectifs fondamentaux

1.2.1 Bureautique

L'élève doit pouvoir :

- organiser, illustrer et mettre en page un document en relation avec son quotidien (lettre, composition, dissertation, etc.) ;
- établir des statistiques, gérer ses notes, créer des graphiques simples, etc. ;

**A. Informatique/
Bureautique
Discipline
fondamentale
1^{re} année**

- structurer un tableau de données et y introduire des informations, les trier et les rechercher selon plusieurs critères ;

Il doit en outre :

- connaître les règles fondamentales de la mise en page et de la typographie ;
- connaître les différentes possibilités d'acquisition de textes, d'images, de sons, etc. ;
- connaître les rudiments du travail en réseau et de la communication ;
- En vue notamment de la réalisation de son travail personnel ou interdisciplinaire, l'élève doit pouvoir :
- réaliser divers documents dont des lettres, selon les règles de la mise en page en vigueur — et garder un oeil critique sur leur présentation ;
- choisir le document le mieux adapté à la situation (circulaire, convocation, procès-verbal, etc.) ;
- intégrer des données externes (dessins, graphiques, documents numérisés, fichier d'adresses, etc.) ;

1.2.2 Informatique

L'élève doit pouvoir :

- adopter une attitude critique face à l'informatique en général et aux sources d'information en particulier ;
- connaître les rudiments de la communication et du travail en réseau ;
- développer une attitude responsable dans le traitement des informations (confidentialité , pertinence, statut juridique) ;
- mettre en place des algorithmes simples pour la résolution de problèmes par des machines et le traitement automatique de l'information ;
- concevoir un automate simple pour le traitement séquentiel programmé.

Ces connaissances et ces savoir-faire devront être exercés de façon concrète (travail personnel ou en groupe) et en fonction du niveau déjà atteint.

1.3. Méthodes

On s'attache aux caractéristiques générales de certains types de logiciels et non à des détails particuliers. L'enseignement se concentre donc sur la mise en évidence des notions, au-delà des marches à suivre. Si possible, les exemples, travaux et exercices sont en rapport avec la matière étudiée dans d'autres disciplines. Une collaboration entre les maîtres d'informatique, de bureau-

tique et leurs collègues est vivement souhaitée. Les leçons se donnent sous forme d'exercices et de travaux pratiques, chaque élève disposant de son poste de travail.

L'enseignement devra donc être différencié dans la mesure du possible et offert en fonction du contexte.

1.4. Moyens d'enseignement – Manuels

- Manuels
- Réseau pédagogique
- Moyens de projection
- Support de cours

2. Objectifs intermédiaires et contenus

2.1. Informatique/Bureautique

1^{re} année

Module 1: systèmes d'information :

- création de dossiers ;
- recherche de documents ;
- enregistrement correct des documents ;
- utilisation des ressources en ligne (moteur de recherche, courriel, partage de fichiers) selon une démarche critique, prudente, et respectueuse de normes légales en vigueur ;
- les différents organes d'un ordinateur (processeur, mémoire, périphériques entrées/sortie).

Module 2: tableur et grapheur :

- élaboration d'un tableau à partir de données brutes ;
- création et utilisation de formules arithmétiques ;
- fonctions de calcul de base ;
- calcul avec références relatives et/ou absolues aux cellules ;
- graphiques ;
- filtres de données ;
- tri de données ;
- formatage de données.

Module 3: algorithmes et programmation :

- création d'algorithmes permettant la résolution de problèmes simples ;
- utilisation des boucles et des tests conditionnels ;
- introduction à la programmation ;
- codage de l'information (images, son) en binaire.

2.2. Bureautique

2^e et 3^e année

En 2^e année, 0.5 période dans toutes les options, à l'exception de l'option Communication et information (0.5 + 1.5 périodes). L'enseignement a lieu par demi-classe.

En 3^e année, 1 période à l'année ou 2 périodes par semaine jusqu'en janvier ; 2 périodes pour l'option Communication et information (1 + 1).

Dans la suite des 3 modules qui caractérisent l'enseignement de l'informatique/bureautique en 1^{re} année, l'enseignement de la bureautique dès la 2^e année se fonde sur deux nouveaux modules, les modules 4 et 5 :

Module 4 : connaissances de base du traitement de texte

- frappe au kilomètre ;
- sélections ;
- copier, couper, coller, glisser-déplacer ;
- marges, alignements, interlignes, mise en forme des caractères, retraits, énumération automatique ;
- en-tête, pied de page ;
- vérification orthographique, séparation de mots ;
- tabulateurs, mise en page de lettres simples ;
- insertion de données ;
- multicolonnage, saut de colonne ;
- tableaux.

Module 5 : fonctions avancées du traitement de texte — gestion d'un document long (utilisées dans le cadre du travail interdisciplinaire)

- recherche/remplacement ;
- césure, lettrines ;
- insertion de caractères spéciaux et d'images avec légendes ;
- tabulations, points de suite ;
- sauts de page, de section ;
- notes de bas de page ;
- mise en forme de lettres ;
- énumération ;
- en-têtes et pieds de page, pages paires et impaires, y compris la gestion de sections ;
- création et application de styles ;
- hiérarchisation ;
- table des matières.

3. Interdisciplinarité

Dans la mesure du possible, les exercices choisis par les maîtres d'informatique et de bureautique doivent être en rapport avec d'autres disciplines. Cela implique une coordination entre les maîtres des différentes branches concernées et ceux d'informatique et de bureautique, aux niveaux :

- de la définition de la tâche demandée à l'élève ;
- des délais d'exécution, plus longs au début.

Par exemple, un rapport de sciences avec des dessins, des tableaux et des graphiques ou un exposé de géographie se prêtent à une telle démarche d'interdisciplinarité. Presque toutes les branches peuvent être concernées.

4. Attestation de compétences pour les deux disciplines

L'évaluation se fait sur la base d'épreuves concluant les travaux pratiques. Une attestation, précisant les modules réussis, est délivrée à la fin de la 3^e année. Elle mentionne les compétences acquises.

L'attestation porte sur les 5 modules définis ci-dessus :

- module 1 : système d'information ;
- module 2 : tableur et grapheur ;
- module 3 : algorithmes et programmation ;
- module 4 : connaissances de base du traitement de texte ;
- module 5 : fonctions avancées du traitement de texte — gestion d'un document long.

1. Objectifs généraux

L'enseignement de la bureautique vise à :

- permettre à l'élève d'utiliser de manière autonome les moyens informatiques et les sources extérieures de renseignements pour pouvoir les intégrer dans différentes activités ;
- développer une attitude critique envers une source d'information ;
- permettre à l'élève de comprendre un environnement informatique ;
- développer la collaboration et l'esprit de synthèse par des travaux de groupes en acceptant des points de vue et opinions opposés ou contradictoires et des rythmes de travail différents ;
- apprendre à l'élève à analyser et mettre en œuvre les moyens informatiques adaptés à ses problèmes ;
- apprendre à l'élève à présenter un document clair et pertinent dans un contexte donné ;
- apprendre à l'élève à créer des documents en intégrant des éléments de source et de type différents (texte, illustrations) et de réaliser des mises en pages destinées à l'impression.

B. Bureautique
Discipline de l'option
communication et
information

2. Objectifs fondamentaux

L'élève sera capable de :

- concevoir, réaliser et publier des documents numériques ;
- organiser, illustrer et mettre en page un document ;
- structurer l'information, la trier et la rechercher ;
- exploiter les concepts d'automatisation et de logique.

3. Objectifs intermédiaires et contenus

3.1. 2^e année

En plus du module n° 4 (voir plan d'études informatique/ bureautique, discipline fondamentale), on traitera les sujets suivants :

a) Présentations assistées par ordinateur

Acquisition des connaissances permettant de préparer efficacement une présentation et de la donner. Attention portée à l'importance du message à faire passer et à la manière de le faire passer :

- utilisation des affichages (édition, trieuse, présentation) ;
- création d'une présentation à partir d'un modèle ;
- création d'une nouvelle présentation ;
- mise en page (orientation, marges) ;
- gestion des en-têtes et pieds de page ;
- mise en forme (diapositives, zones de texte, paragraphes, caractères) ;
- puces et numéros ;
- tableaux ;
- insertion d'objets graphiques (graphiques, formes, diagrammes, multimédia) ;
- transformations géométriques (redimensionner, tourner, inverser, déformer) ;
- gestion des plans (premier plan, arrière plan, grouper, dissocier) ;
- transitions et animations ;
- masques (utilisation, modification, création) ;
- respect de règles de présentation ;
- commentaires ;
- projection (minutage, boucles, sélection, ordre) ;
- impression des présentations (sélection, mise en page) ;
- export (formats, diffusion) ;
- nouveaux outils tels que Prezy, PowToon, Moovly.

b) Création de pages Web/structure d'un site

Utilisation d'un CMS et structure d'un site Web :

- préparation des ressources graphiques du site (logiciel de gestion des images) ;
- création de pages avec feuilles de styles prédéfinis ;
- insertion d'objets (tableaux, images) ;
- création de menus déroulants ;
- gestion des liens ;
- publication du site ;
- création d'un site statique de 3-4 pages ;
- création et mise en ligne d'une galerie de photos et d'un blog ;
- transfert de fichier par le réseau (utilisation du FTP ou autre protocole).

3.2. 3^e année

En plus du module n° 5 (voir plan d'études informatique/ bureautique, discipline fondamentale), on traitera le sujet suivant :

a) Publication assistée par ordinateur

Acquisition des connaissances visant à mettre en page des brochures à caractère professionnel :

- préparation des ressources à publier (photos, textes) ;
- choix des ressources (qualité, utilisation légale) ;
- réglages des paramètres du document et repères (en vue de l'impression) ;
- les gabarits/les calques ;
- blocs de texte et graphiques ;
- paragraphes/caractères/styles ;
- sections et numérotation ;
- intégration de textes par importation ;
- création de la Table des matières.

Sciences humaines

- **Disciplines fondamentales (géographie ; histoire et institutions politiques ; économie et droit)**
- **Discipline de l'option sociopédagogique (géographie)**
- **Disciplines de l'option communication et information (géographie ; économie — gestion/marketing)**
- **Discipline de l'option socio-éducative (économie et droit)**

On entend par sciences humaines l'ensemble des disciplines qui étudient l'homme dans son milieu naturel, culturel, historique et socio-économique. Elles donnent à l'élève des moyens de développer sa personnalité et de mieux comprendre le monde, de se percevoir lui-même et de percevoir autrui comme personne et comme membre d'une communauté.

Elles proposent :

- une réflexion sur l'homme, ses devoirs et ses droits (fondamentaux et usuels) ;
- une approche critique des sociétés humaines dans le respect de leur diversité ;
- des connaissances sur les relations humaines (notions juridiques, sociologiques, politiques, économiques, psychologiques) ;
- des moyens de comprendre la place et le rôle de l'homme dans son environnement.

En entraînant l'argumentation et l'esprit critique au travers, par exemple, de travaux de recherche, l'enseignement des sciences humaines développe le goût d'entreprendre et notamment l'esprit d'initiative civique.

Les différents aspects des sciences humaines sont abordés à travers les enseignements suivants :

- Géographie ;
- Histoire ;
- Sciences économiques et droit.

Les maîtres de Géographie, d'Histoire, de Sciences économiques et de droit se communiquent et communiquent à leurs collègues des autres disciplines leurs programmes. L'interdisciplinarité est encouragée. On en trouvera quelques exemples dans les divers programmes de cette brochure.

Géographie

- **Discipline fondamentale**
- **Discipline de l'option sociopédagogique**
- **Discipline de l'option communication et information**

La géographie a pour but d'étudier les rapports entre l'espace et les sociétés qui l'habitent, l'organisent, le modifient. En se situant, en analysant, quantifiant, qualifiant et comparant les espaces terrestres à échelles différentes, l'élève prendra conscience de son environnement et de l'évolution de celui-ci ; il saisira les interactions entre les facteurs économiques, physiques, politiques et sociaux ; en cela, il se rendra compte que l'espace est un enjeu, que l'espace est organisé et fragile et, de ce fait, qu'il en est responsable.

L'élève sera amené à :

- posséder une vue globale de la configuration de la Terre et des principaux ensembles physiques, économiques, politiques et humains qui la composent ;
- comprendre et utiliser les concepts de base de la géographie (localisation, interaction, distance, échelle, changement/permanence, centralité, diffusion, espace), c'est-à-dire formuler les dimensions spatiales d'un problème en cherchant une réponse aux questions qui ? quoi ? comment ? où ? pourquoi ? que faire ?
- rechercher les relations entre les régions, les sociétés humaines et les milieux naturels ;
- pratiquer le changement d'échelle, c'est-à-dire combiner des informations qui portent sur des espaces de tailles différentes ;
- interpréter, reproduire les représentations ;
- en bref, localiser les faits, comprendre, expliquer objectivement dans leur cadre géographique les interactions entre des événements d'actualité ou de la vie courante et dans leur contexte historique, économique ou juridique ;
- mais aussi comprendre d'autres modes de vie et d'autres types d'organisation de l'espace ;
- enfin, prendre conscience que l'homme est responsable de l'espace qu'il produit, quelle que soit l'échelle.

Pour atteindre ces objectifs, l'élève devra être notamment capable d'utiliser les documents spécifiques les plus courants de la géographie :

cartes à échelles et de types différents, textes, statistiques, diagrammes, profils et coupes, roches, photographies.

1. Objectifs fondamentaux

2. Savoir-faire et méthodes

3. Objectifs intermédiaires et contenus

A. Discipline fondamentale

La démarche d'acquisition des connaissances géographiques devra être la plus active possible, fondée sur des études de cas, sur la confrontation de documents nombreux, variés et actualisés, en utilisant le plus possible les moyens audiovisuels et l'informatique.

Toute analyse de faits ou d'ensembles spatiaux devra s'organiser au départ des connaissances pratiques et sensibles des élèves, de leurs perceptions, de leur vécu ; à ce titre, la perspective urbaine et régionale sera privilégiée. Il s'agira dans un 2^e temps de vérifier, de mettre en perspective, d'expliquer l'espace perçu par l'analyse de documents, d'enquêtes, de travaux de terrain. Enfin, on demandera aux élèves de proposer des solutions concrètes à des problèmes réels, qu'eux-mêmes rencontreront plus tard en tant que citoyens. On privilégiera des simulations, des projets d'aménagement, par exemple.

On aura soin, pour chaque sujet traité, de prendre des exemples en Suisse, dans les pays industrialisés et dans le reste du monde, tout en privilégiant l'actualité.

Enfin, l'élève ne doit pas consommer des sujets sous l'angle monographique, mais, au travers de ceux-ci, comprendre des faits géographiques dans toute leur complexité.

3.1. 1^{re} année

Les sujets de 1^{re} année constituent une révision des notions de base et une consolidation des acquis.

3.1.1. Structuration de l'espace géographique

- Localisation dans l'espace : coordonnées géographiques (latitudes, longitudes, méridiens et parallèles), lignes remarquables (tropiques, équateur, etc.).
- Le système solaire, les mouvements de la Terre (révolution et translation) et leurs conséquences.
- Cartographie : échelle, signes et symboles, projections, cartographie thématique, la Terre vue de l'espace.
- Représentations et perception de l'espace.
- Analyse de paysages et de leur dynamique : milieux naturels et milieux aménagés, milieu rural, urbain, industriel.

3.1.2. L'homme, habitant de l'espace mondial

- Répartition, densité de population : concentration/dispersion.
- Naître, vivre et mourir : taux de natalité, de mortalité, de fécondité, des ruptures dans l'accroissement naturel, pyramide des âges, transition démographique, diversité des comportements démographiques.

- Politiques de population.
- Migrations humaines : causes et conséquences, émigration/immigration, transmigration, flux pendulaires, exode rural, explosion urbaine.
- Facteurs de localisation des populations.

3.1.3. L'homme et l'espace naturel

- Les grands ensembles terrestres et marins et leur mobilité : tectonique, volcanisme.
- Géologie : formation du Jura, du Moyen Pays et des Alpes ; caractères géomorphologiques de la Suisse.
- Climats et végétations : les milieux climatiques importants (climogramme), les grandes zones de végétation, les transformations actuelles du climat par l'homme (par exemple : effet de serre).
- Météorologie : la circulation atmosphérique (pression, vents, répartition, perturbation, précipitations).

3.2. 2^e année

3.2.1. L'homme et les espaces de production

- L'espace agricole : la mainmise progressive de l'homme sur le milieu, les paysages ruraux, les systèmes de culture, peuplement et habitat rural, les facteurs de la répartition des activités agricoles, les espaces vivriers, les espaces agricoles spécialisés, les activités rurales non agricoles.
- L'espace maritime : les villes portuaires.
- L'espace industriel.
- L'espace tertiaire.
- L'espace touristique.
- Etude d'un produit et de sa commercialisation.

3.2.2. L'homme et la ville

- Qu'est-ce qu'une ville ?
- Etape et mode de croissance urbaine.
- Organisation de l'espace urbain.
- Fonctions dans l'espace urbain.
- Principaux problèmes de l'aménagement urbain.
- Site, situation, réseaux, hiérarchie des villes.
- Villes des pays riches, villes des pays pauvres, métropoles, mégapoles et technopoles.

B. Discipline de l'option sociopédagogique

C. Discipline de l'option communication et information

3.2.3. Flux et structures économiques

- Les termes de l'échange, développement/maldéveloppement.
- Les organisations internationales.
- Les réseaux de relations: du chemin à l'autoroute, du navire au satellite, les autoroutes de l'information.
- L'espace-temps, l'espace-coût, le village planétaire.
- Les effets de la mondialisation: division internationale du travail, délocalisations, standardisation, la métropole mondiale.

3.2.4. L'homme aménage l'espace

- Contraintes et aptitudes des milieux, surexploitation, impacts sur l'environnement: friches, les risques naturels.
- Conflits, enjeux et problèmes de l'utilisation de l'espace: gestion des ressources en eau.
- Aménagement du territoire: essentiellement l'aménagement local en Suisse, Loi fédérale sur l'aménagement du territoire, Plan directeur cantonal, plan des zones et plan de quartier, cadastre.
- Protection de l'environnement.

3.2.5. Les espaces régionaux

- Fronts, fronts pionniers, frontières, régions, régions transfrontalières, le « pavage » des Etats.

Approfondissement des sujets d'étude abordés en 1^{re} et 2^e année. Le programme varie en fonction des élèves et des besoins des écoles subséquentes.

Approfondissement des sujets d'étude abordés en 1^{re} et 2^e année.

L'accent sera porté sur les thèmes spécifiques à cette option, tels que:

- le tourisme dans ses dimensions spatiales, sociales et économiques;
- la mobilité des hommes et les migrations internationales;
- la diffusion de l'information à l'âge numérique, un monde de flux et de réseaux, la géographie des moyens de communication, de l'Internet 2.0 à 3.0: géolocalisation et big data;
- la circulation mondiale des cultures et modes de vie (patrimoine mondial de l'humanité, hégémonies culturelles, acculturation et enrichissement, géoéconomie des industries du divertissement et de la mode).

Quelques propositions de travaux interdisciplinaires:

- développement d'une politique touristique régionale, mondialisation des marchés financiers et leurs conséquences pour l'emploi en Suisse (branches économiques);
- localisation des entreprises (économie d'entreprise);
- l'échange inégal et le tiers monde (économie et philosophie);
- mesure des risques naturels, météorologie (physique, mathématiques et biologie);
- protection de l'environnement, étude de la diffusion géographique des maladies, protection de l'eau/ étude d'implantation d'une STEP (biologie);
- la ville vécue et perçue (psychologie);
- la ville (histoire, langues étrangères, littérature, dessin);
- étude de l'aménagement d'une petite commune ou de l'évolution d'un quartier (droit, histoire);
- les modes d'exploitations agricoles (biologie, pédologie);
- les minorités (droit, langues étrangères, histoire);
- le métissage musical (musique);
- les conflits interethniques (histoire, langues);
- la politique énergétique en Suisse (histoire, physique, économie);
- la longue histoire du peuplement (histoire);
- analyses statistiques (mathématiques).

Atlas, manuels de géographie, collection de classe, cartes topographiques et thématiques, photos aériennes, vidéos, diapositives, SIG et logiciels cartographiques, ressources Internet (bases de données, cartographie interactive, wikis, webreportages, etc).

Oral: (seulement pour l'option communication et information et l'option sociopédagogique): les files de géographie des établissements en fixent la nature et les modalités.

4. Interdisciplinarité

5. Moyens d'enseignement — Manuels

6. Examen

Histoire et institutions politiques

Discipline fondamentale

Démarche de recherche et élaboration d'un discours, la science historique a pour objet le passé humain et pour enjeu son intelligibilité.

L'enseignement de l'histoire apprend à l'élève une méthode pour étudier les sociétés et les civilisations. Il lui permet de mettre en lumière leurs différences ou leurs similitudes dans le souci du respect de l'autre. Il lui apprend à penser le temps en termes de changement et de continuité, de rupture et de permanence et à clarifier les rapports entre l'histoire et la mémoire, l'histoire et la fiction, l'histoire et le mythe. Il développe chez l'élève une conscience et une pratique susceptibles de le soutenir dans l'exercice de ses responsabilités en tant que membre d'une collectivité humaine. Enfin, il met l'accent sur l'importance de l'échange avec les disciplines en général, les autres sciences humaines en particulier.

1. Objectifs fondamentaux

1.1. Savoirs: les connaissances

L'élève acquiert:

- des connaissances en histoire ancienne, médiévale, moderne et/ou contemporaine dans une perspective diachronique et synchronique;
- des connaissances raisonnées des fondements culturels de notre civilisation;
- des notions de sciences auxiliaires de l'histoire (démographie, économie, sciences sociales, etc.);
- des connaissances critiques du passé récent et du monde contemporain;
- un vocabulaire spécifique de base;
- une initiation à la vie politique.

1.2. Savoir-faire: les aptitudes

L'élève est capable de:

- comparer et comprendre des documents de nature diverse;
- replacer un événement ou une thématique historiques dans un contexte politique, économique, social ou culturel;
- analyser un événement ou une thématique historiques à travers une approche pluridisciplinaire;
- gérer une information abondante et d'en dégager une synthèse;
- élaborer une bibliographie;

- effectuer une recherche historique et en faire une présentation orale ou écrite;
- argumenter et débattre.

1.3. Savoir-être de l'élève: les attitudes

L'élève apprend à:

- développer une attitude réfléchie, curieuse et critique face à l'information historique, médiatique ou politique;
- distinguer l'existence de cultures et de systèmes de valeurs différents dans un esprit de respect et d'ouverture à l'Autre;
- prendre conscience de ses attaches avec sa propre culture, de sa place dans la société et de ses responsabilités.

L'enseignement visera, par étapes, à la consolidation d'acquis antérieurs et à l'introduction de nouvelles compétences spécifiques. Au cours des trois années, il privilégiera les approches factuelles, analytiques et réflexives. Dans chacune des trois années, un sujet d'histoire suisse sera étudié en relation avec les autres sujets.

Dans le même temps, l'enseignement abordera des sujets d'actualité afin de comprendre la vie politique sous ses aspects institutionnels, idéologiques et sociologiques. Il s'agira également de montrer que les situations étudiées peuvent avoir des origines très lointaines et que les faits passés trouvent souvent un prolongement dans le présent.

2.1. 1^{re} année

L'enseignement privilégiera une approche plutôt descriptive, factuelle, diachronique et anthropologique. L'accent sera mis sur:

- la sensibilisation à une attitude réfléchie et curieuse;
- l'acquisition de méthodes de travail;
- le développement des facultés d'appropriation par
 - l'énumération, la description;
 - la comparaison, la distinction;
 - la définition, la classification;
 - la schématisation;
- l'acquisition des notions de base sur le plan du vocabulaire et de la chronologie;
- la nécessité d'acquérir une attitude critique face à l'information historique ou médiatique.

2. Objectifs intermédiaires et contenus

Les contenus aborderont la notion de civilisation et seront choisis en fonction des deux démarches suivantes :

- étudier un ou des thèmes d'histoire de la civilisation occidentale, par exemple à partir de faits contemporains ; mettre en perspective ce qui a été étudié au cours de la scolarité obligatoire en histoire ancienne, médiévale, moderne et/ou contemporaine ;
- étudier une civilisation « extra-européenne » et permettre à l'élève de repérer et de relativiser ses valeurs.

2.2. 2^e année

L'enseignement privilégiera l'apprentissage des savoir-faire. L'accent sera mis sur l'acquisition de notions nécessaires à :

- la démarche analytique :
 - apprendre à replacer les faits dans leur contexte ;
 - apprendre à analyser les faits dans leur complexité ;
 - interroger les mécanismes de causalité et de conséquences ;
 - comprendre les intentionnalités implicites ;
- la recherche bibliographique ;
- la constitution et la présentation d'un dossier.

Le choix des sujets visera une compréhension des origines, du fonctionnement et des représentations du monde ancien, médiéval, moderne et/ou contemporain : histoire des structures sociales ; histoire des mentalités ; histoire des idées ; histoire politique, etc.

2.3. 3^e année

L'enseignement privilégiera une approche analytique et réflexive. L'accent sera mis sur :

- le développement de l'autonomie de l'élève et de sa capacité à :
 - poser des questions et formuler des hypothèses permettant de conduire une recherche ;
 - percevoir la multiplicité des points de vue ;
 - comprendre que la réalité est souvent conditionnée par le regard à travers lequel on la perçoit et être capable d'analyser ce regard, conduire une réflexion, argumenter, défendre un point de vue ;
- l'analyse des mécanismes sociaux, politiques et économiques ;
- une sensibilisation à l'altérité et à la relativité des jugements ;
- une initiation au débat politique et historiographique ;
- les questions relatives à la vie en société, la place que l'élève y occupe, le rôle qu'il veut y jouer.

L'enseignement abordera des sujets significatifs qui permettent de débattre des faits sociaux et des valeurs humaines : racisme et droits de l'homme ; nationalisme et identité ; identité et mondialisation ; souveraineté et construction de l'Europe, etc.

L'enseignant veillera :

- à valoriser les compétences transversales communes aux différentes branches d'enseignement (critique, recherche, communication...);
- à proposer aux élèves des thèmes en relation avec d'autres disciplines.

L'enseignement tiendra compte du cadre historique acquis au cours de la scolarité obligatoire. Il sera fondé sur l'étude de quelques sujets significatifs. Il pourra être conçu sous forme de cours, de lectures expliquées, de travaux individuels ou de groupes et il privilégiera l'étude de documents. Les élèves seront initiés à la recherche bibliographique et à la constitution de dossiers.

L'enseignant reste libre du choix des sujets, en accord avec les lignes générales du plan d'études, et des moyens d'enseignement.

Oral : les files d'histoire des établissements fixent la nature et les modalités de l'interrogation. Celle-ci porte, en principe, sur le contenu de l'enseignement des deux dernières années. La durée de préparation représente deux fois le temps d'interrogation, elle-même comprise entre 15 et 20 minutes.

3. Interdisciplinarité

4. Méthodologie, moyens d'enseignement

5. Examen

Sciences économiques et droit

- Discipline fondamentale (économie et droit)
- Discipline de l'option communication et information (économie – gestion/marketing)
- Discipline de l'option socio-éducative (économie et droit)

A. Economie et droit Discipline fondamentale 1^{re} année

A partir de la vie quotidienne, maîtriser une culture économique et juridique permet aux élèves de se comporter dans leur vie personnelle et professionnelle en acteurs lucides et avertis.

L'enseignement de l'économie et du droit en discipline fondamentale permet de :

- observer, analyser et comprendre les activités et les interrelations des divers agents d'un circuit économique complexe ;
- connaître et appliquer les règles juridiques permettant de faire face aux situations de la vie courante.

1. Objectifs fondamentaux

L'élève sera amené à :

- acquérir et maîtriser un vocabulaire de base économique, juridique et financier ;
- acquérir les connaissances juridiques usuelles et résoudre des cas simples ;
- se représenter un ensemble aussi complexe que le circuit économique, les interrelations entre les agents économiques, leurs complémentarités et leurs interdépendances ;
- comprendre et analyser avec un esprit critique les faits économiques contemporains ;
- prendre conscience des enjeux économiques actuels ;
- maîtriser les méthodes quantitatives de base nécessaires aux actes économiques de la vie au quotidien ;
- appliquer des savoir-faire couramment rencontrés en sciences économiques.

2. Objectifs intermédiaires et contenus

2.1. Thèmes à traiter

2.1.1. Agents économiques et marchés

- Biens et besoins.
- Circuit économique complet.
- Offre, demande, équilibre de marché, modification de l'équilibre.
- Formes de marchés.

2.1.2. Notions fondamentales de droit

- Sources du droit.
- Distinction droit privé – droit public.
- Le justiciable et le système judiciaire.

2.1.3. Droit public

- Droits fondamentaux et principes constitutionnels.
- Etat et démocratie.
- Endettement et exécution forcée.

2.1.4. Droit civil

- Droit des personnes.
- Droit de la famille.

2.1.5. L'individu face à ses responsabilités financières

- Le budget.
- Le crédit à la consommation, le leasing, la loi sur le crédit à la consommation.
- Les intérêts.

2.2. Thème à choix

2.2.1. L'individu en tant que travailleur

- Le décompte de salaire.
- Les assurances sociales.
- Le contrat de travail.

2.2.2. L'individu et l'Etat

- Les impôts et la déclaration d'impôts.
- Les dépenses de l'Etat.
- Les finances publiques.

1. Objectifs fondamentaux

L'Economie, dans l'option communication et information, a pour objectif d'amener l'élève à comprendre que chaque membre d'une organisation, à son niveau, joue un rôle important, et pour cela, il doit connaître son fonctionnement, son objectif et les interactions que celle-ci entretient entre les écosystèmes et les facteurs économiques, politiques et socioculturels.

Ainsi, parce qu'elle est la base de toute prise de décision, l'élève comprendra que l'information joue un rôle stratégique dans la vie des entreprises et des organisations et que sans bonne stratégie de communication, celles-ci n'atteindront pas l'objectif de leur message.

2. Contenus

A chaque fois que c'est possible ou nécessaire, il sera fait des études de cas actuels (situations/problèmes) ou

B. Economie - gestion/marketing Discipline de l'option communication et information

encore des projets pourront être proposés aux élèves, pour illustrer la matière. Ex : étude d'entreprise, d'organisation et d'institution.

2.1. Le Marché

- Les différents marchés.
- Les différents types de marchés.
- L'environnement de l'organisation.

2.2. Les différentes organisations en tant qu'acteur économique :

- L'organisation, un groupement humain.
- La typologie des organisations.
- Les étapes de la vie des organisations.

2.3. L'organisation et son financement :

- Les besoins de financement.
- Les choix de moyens de financement.

2.4. Le marketing

- Le concept du marketing et son rôle au sein d'une organisation.
- L'analyse et stratégie marketing.
- Le marketing opérationnel.
- La gestion de l'information.

2.5. Bilan et résultat

- Le bilan.
- Le compte de résultat.
- Les ratios de base.

2.6. Éléments de macro-économie

- La mesure de la richesse.
- La croissance.
- Le chômage.
- Le commerce extérieur de la Suisse.
- La monnaie et dérèglements monétaires.
- La politique budgétaire.

3. Examen

Oral : les files d'économie des établissements en fixent la nature et les modalités.

Etudier l'économie et le droit dans le domaine spécifique permet aux personnes en formation de trouver leurs repères face aux changements qui interviennent dans le contexte économique et le cadre légal existants, que ce soit dans leurs rôles de collaborateurs d'une entreprise et d'une organisation, de membres d'une famille,

de consommateurs ou de citoyens et de contribuer ainsi à l'évolution durable de la société. Cet objectif est atteint si les personnes en formation parviennent à se forger leur propre opinion de manière objective et fondée sur des problèmes concrets concernant l'économie d'entreprise, l'économie politique et le droit (citoyens responsables sur les plans économique et juridique), à présenter leurs propres solutions et à apprécier celles proposées par des experts. Pour y parvenir, il importe que les personnes en formation comprennent les structures et les processus essentiels de l'économie d'entreprise, de l'économie politique et du droit et connaissent les bases sur lesquelles se prennent des décisions. Elles acquièrent à cet effet des bases en économie et en droit qu'elles peuvent appliquer à des cas concrets.

En économie d'entreprise, les personnes en formation étudient les aspects de la gestion des entreprises à but lucratif et non lucratif. Les entreprises produisent des biens ou offrent des services qui répondent à des besoins et reçoivent en retour une contre-prestation. Ces échanges répondent à la loi de l'offre et de la demande. Les personnes en formation acquièrent des connaissances sur les principaux processus d'une entreprise, ses structures et son environnement, et comprennent les processus de décision, le libre choix, les contraintes et les conflits d'intérêts dans le cadre de la gestion.

En économie politique, les personnes en formation étudient les aspects micro et macro-économiques et notamment l'utilisation des ressources limitées en vue de satisfaire les besoins humains. La disponibilité des entreprises à satisfaire ces besoins contre rétribution et sur la base du partage des tâches est le moteur de l'activité économique. Les personnes en formation acquièrent des savoirs suivants : sur les processus économiques de base (la production, la distribution et la consommation de biens et de services) ; sur les conditions cadres de la régulation monétaire et non monétaire et leurs incidences ; sur les activités et les institutions qui participent aux processus économiques de base ainsi que sur la politique économique. Elles sont ainsi capables de distinguer les principales relations entre microéconomie et macroéconomie et sont en mesure d'en identifier et d'en évaluer les enjeux en tenant compte des évolutions de la société et des développements technologiques et écologiques.

En droit, les personnes en formation acquièrent un savoir de base du système juridique et des normes qui déter-

minent le cadre de l'ordre social. Elles acquièrent ainsi une compréhension des problèmes et du langage juridiques (connaissances juridiques de base, techniques de travail juridiques et résolution de cas pratiques) et sont capables de prendre des décisions lors de litiges avec l'Etat ou d'autres sujets de droit. Les personnes en formation ont conscience que le droit évolue, qu'il structure et organise les relations entre les membres de la société, qu'il contribue à résoudre les conflits et qu'une société ne peut fonctionner sans loi.

--- 1. Objectifs intermédiaires et contenus

--- 1.1. 2^e année

--- 1.1.1. Les entreprises

- L'environnement de l'entreprise.
- Le macro-environnement.
- Le micro-environnement.
- Typologie des entreprises.

--- 1.1.2. Marketing

- Marketing stratégique.
- Marketing-Mix.
- Création d'une entreprise.

--- 1.1.3. Bilan et résultat

- Le bilan.
- Le compte de résultat.
- Les ratios de base.

--- 1.1.4. L'institution : financement et droit des résidents

- Types d'institution.
- Financement et coût des institutions.
- Droits des résidents.

--- 1.1.5. Sécurité sociale en faveur des ayants droit

- Bases constitutionnelles des mesures sociales.
- Principaux aspects du système de sécurité sociale en faveur des ayants droit.
- L'assurance invalidité.
- Services de l'Etat en matière de migration et d'intégration.

--- 1.2. 3^e année

--- 1.2.1. Création de richesse, conjoncture et chômage

- Produit intérieur brut.
- Cycle conjoncturel.
- Le chômage.
- Conséquences de la croissance, développement durable.

--- 1.2.2. Monnaie et stabilité des prix

- Les fonctions de la monnaie.
- La BNS et la politique monétaire.
- L'inflation et la déflation.

--- 1.2.3. Commerce extérieur et mondialisation

- Commerce extérieur de la Suisse.
- Causes et conséquences de la mondialisation.
- Taux de change flottant.

--- 1.2.4. Le rôle de l'Etat

- Les tâches de l'Etat.
- Le budget et le financement de l'Etat.
- Les politiques économiques, fiscales et sociales.

--- 1.2.5. Droit des obligations

- La naissance des obligations.
- La formation des contrats.
- L'exécution et l'inexécution des obligations.
- L'extinction des obligations.

--- 1.2.6. Approche du métier d'assistant socio-éducatif

- Droits et devoirs des assistants socio-éducatifs.
- Droits et devoirs des proches et des tiers.
- Protection des données et secret professionnel.
- Déclaration de l'ONU au sujet des droits de l'enfant et des personnes en situation d'handicap.

--- 2. Examen

Ecrit : les contenus de l'ensemble du cours de l'option font l'objet d'un examen écrit au terme de la 3^e année.

Sociologie des médias

Discipline de l'option communication et information

Dans un monde globalisé, hypermédiatisé et interconnecté, la sociologie des médias propose aux élèves un enseignement leur permettant de comprendre l'émergence des médias, l'importance croissante des modalités de la communication et de l'information, d'identifier et d'aborder quelques-uns des enjeux de la médiatisation et de son impact sur les sociétés, d'acquérir les outils favorisant l'examen de leurs contenus, de leur production et de leur réception, afin de pouvoir s'intégrer de manière active et critique dans une société multimédiatisée, de saisir l'importance de l'approche sociologique dans le domaine des médias.

« La sociologie des médias étudiera [...] les diverses modalités de production et de réception de l'information, les relations qui s'instaurent, entre l'émetteur et le récepteur des messages, l'influence des médias sur la société en s'intéressant plus particulièrement au comportement des différents acteurs qui y interviennent (les journalistes, les hommes politiques, les décideurs économiques, les intellectuels, mais aussi le profane) ainsi qu'à celui des usagers, c'est-à-dire du public. Il ne s'agit pas simplement de décrire l'impact des mutations technologiques, les effets des médias audiovisuels sur le travail et les loisirs, les variations du comportement de l'audience et des publics, mais aussi d'exercer son esprit critique en reliant constamment ces phénomènes à leur signification sociale, en intégrant systématiquement l'individuel dans le collectif. »

RIEFFEL Rémy, *Sociologie des médias*, Ellipses, 2010 (3^e édition), p. 4.

A l'issue de la formation l'étudiant sera capable de :

- différencier information et communication ;
- connaître et maîtriser la complexité et la pluralité du concept « médias » ;
- connaître et maîtriser certains éléments théoriques et pratiques de la communication ;
- rendre compte de manière critique de quelques-uns des enjeux et débats liés à la médiatisation de la société ;
- présenter de manière critique et argumentée une étude de cas en mettant en évidence des problématiques liées à la diversité des moyens de communication, la complexité des interactions entre les acteurs et les stratégies de communication utilisées dans les domaines de la politique, de l'économie, de la culture ou de la société.

2.1. Savoirs

- La finalités des médias : informer, divertir, cultiver, communiquer.
- Différentes manières de définir et de classer les médias.
- Une brève périodisation de l'émergence des médias.
- Quelques-uns des enjeux et des thèmes associés aux médias, à la communication et à l'information : la propagande, la hiérarchie de l'information (qui croire et pourquoi) ; le développement de médias, vers une pluralité ou une uniformisation ? Démocratisation des médias ou médiatisation de la démocratie ? Démocratiques, les médias ? La segmentation et la fragmentation de la communication. Sommes-nous tous journalistes ?...
- Le fonctionnement des grands médias (presse écrite, télévision, radio, Internet).

2.2. Savoir-faire

- Effectuer une recherche selon les étapes de la démarche sociologique (observation, hypothèse, problématique, recueil de données, analyse, interprétation, communication).
- Comparer et évaluer différentes situations de communication.

2.3. Attitudes

- Faire preuve d'ouverture à l'égard du savoir.
- Développer son autonomie et prendre des initiatives par rapport à son travail.
- Jouer un rôle moteur dans la construction de son savoir.

1. Objectifs fondamentaux

2. Objectifs intermédiaires et contenus

3. Interdisciplinarité

- Se forger une conviction de manière argumentée, en débattre et la défendre dans le respect d'autrui.
- Résoudre des conflits liés à des éléments incompatibles, en opérant des choix et des renoncements.

Cet enseignement s'appuiera également sur des compétences et des connaissances relevant d'autres disciplines comme les langues, les autres sciences humaines et la bureautique.

4. Méthodologie/ Moyens d'enseignement

Le matériel d'enseignement sera élaboré par les maîtres.

5. Évaluation

Dans le cadre de l'évaluation, on proposera à l'élève des situations qui lui permettent de tester la maîtrise de ses compétences plutôt que la restitution des savoirs.

Philosophie et psychologie

- **Discipline de l'option sociopédagogique (philosophie et psychologie)**
- **Discipline de l'option santé (philosophie et éthique)**
- **Discipline de l'option artistique (philosophie et communication)**

L'enseignement de la philosophie s'efforce de faire découvrir à l'élève une réalité essentielle : il est nécessaire, au-delà des techniques d'action, des visées utilitaires de certains savoirs, des idéologies diverses qui, toutes, prétendent avoir raison et être efficaces, de s'exercer à un autre type de réflexion pour sauvegarder et développer son humanité. La philosophie aide à réfléchir sur ce qui est déjà là ; elle permet ainsi d'acquérir une distance critique, donne des instruments d'argumentation, rappelle l'importance de la tradition, suscite le dialogue exigeant avec le texte et les personnes, manifeste l'importance des valeurs morales et politiques de l'homme responsable et du citoyen libre. Elle ouvre l'individu au goût de la connaissance désintéressée et, par là, à ses potentialités spirituelles et créatrices.

L'enseignement de la psychologie fera apparaître l'élaboration progressive, dans l'histoire de la pensée et des sciences, de la psychologie comme science. Il situera la place de cette discipline et sa spécificité par rapport aux sciences exactes et aux sciences humaines, et abordera ainsi des problèmes épistémologiques. Sans viser à une spécialisation, il permettra à l'élève de prendre conscience de la diversité et de la complexité des approches, des méthodes et des domaines de cette science, et de distinguer, par là, science psychologique et idéologie psychologue. Un tel enseignement devrait aider l'élève à mieux prendre conscience de lui-même comme personne individuelle et comme personne sociale, et, par là, à collaborer à son devenir adulte.

1. Interdisciplinarité

Réflexion sur les savoirs, les pratiques, les modes d'être de l'individu et de la société, la philosophie se prête par excellence à l'interdisciplinarité.

Quelques exemples

- Français : par l'approche littéraire et philosophique de certains auteurs.
- Par la mise en perspective de certaines problématiques méthodologiques et thématiques ; par la connaissance de la tradition rhétorique.
- Histoire et histoire de l'art : par le biais des doctrines politiques, de l'histoire des idées, de l'histoire des mentalités, de l'histoire des techniques ; par la question du sens, de la narration, par des problèmes épistémologiques et esthétiques.
- Culture antique : par l'étude de la pensée antique et des débuts du christianisme, par la problématique du mythe et du logos, par la question du politique.
- Mathématiques : par la mise en relation de la logique classique et la formalisation mathématique, par la réflexion sur l'espace et le temps et sur l'histoire des mathématiques.
- Sciences expérimentales : par le problème de la connaissance et ceux de l'épistémologie, par l'histoire des sciences, par les questions d'éthique.
- Informatique : par une réflexion sur la logique, sur les structures du langage et l'information, par les questions éthiques.

Deux temps dans l'approche interdisciplinaire

- Chaque maître aborde le thème interdisciplinaire selon son point de vue personnel et celui de sa branche.
- Mise en commun par les élèves et les maîtres des approches respectives des uns et des autres : séances de discussion en commun (plusieurs maîtres et les élèves) sur des points précis, travaux de synthèse individuels ou collectifs des élèves présentés à la classe ou travaux écrits, éventuelles évaluations de ces travaux par les maîtres (d'où une ou plusieurs notes).

Comme toute forme de pédagogie, la réussite de l'interdisciplinarité nécessite un engagement volontaire de chaque participant et un consensus de tous ; cela d'autant plus qu'une telle méthode vise un autre rapport au savoir. Il est donc indispensable de ne pas planifier, mais de négocier.

2.1. 2^e année

2.1.1. Objectifs

- Acquisition des notions et concepts de base de la réflexion critique.
- Exercice de la réflexion critique et structuration de son expression.
- Sensibilisation aux responsabilités de l'homme dans les divers domaines de la pensée et de l'action.
- Découverte de la diversité des modes d'être, de penser et d'agir de l'homme dans le monde et interrogation sur la cohérence propre de chacun d'eux.

2.1.1.2. Contenus

- Éléments d'histoire de la philosophie.
- Éléments d'épistémologie (les modes de la connaissance, en particulier les sciences et les techniques ainsi que leurs méthodes).
- Introduction à la réflexion critique dans les domaines esthétique, éthique et politique.
- Introduction historique à la psychologie.
- Éléments de psychologie sociale (dynamique des groupes, perception de soi et d'autrui).

2.1.2. 3^e année

2.1.2.1. Objectifs

- Permettre la réflexion sur les sciences (en particulier les sciences humaines et la psychologie) et les techniques, ainsi que sur les attitudes morales de l'homme.
- Assurer la cohérence de la culture générale de l'élève.
- Développer le sens des responsabilités de l'élève, notamment dans les domaines éthique et politique.

2.1.2.2. Contenus

- Étude de la philosophie au travers de lectures de textes fondamentaux des grands philosophes.
- Éléments de psychologie du développement de l'enfant et de l'adolescent (développement cognitif, affectif et social).
- Éléments de psychologie de la personnalité (théorie narrative, théorie psychanalytique, théorie culturelle).
- Introduction historique à la pédagogie et à ses concepts fondamentaux.

2.2.1. Objectifs

- Acquisition des notions et concepts de base de la réflexion critique.
- Exercice de la réflexion critique et structuration de son expression.

2. Objectifs intermédiaires et contenus
2.1. Philosophie et psychologie — Discipline de l'option sociopédagogique

2.2. Philosophie et éthique — Discipline de l'option santé

2.3. Philosophie et communication — Discipline de l'option artistique

- Sensibilisation aux responsabilités de l'homme dans les divers domaines de la pensée et de l'action.
- Découverte de la diversité des modes d'être, de penser et d'agir de l'homme dans le monde et interrogation sur la cohérence propre de chacun d'eux.

2.2.2. Contenus

- Eléments d'histoire de la philosophie.
- Eléments d'épistémologie (les modes de la connaissance, en particulier les sciences et les techniques ainsi que leurs méthodes).
- Réflexion thématique : sciences et technique, science et environnement, science et langage.
- Eléments d'éthique.

2.3.1. 2^e année

2.3.1.1. Objectifs

- Acquisition des notions et concepts de base de la réflexion critique.
- Exercice de la réflexion critique et structuration de son expression.
- Sensibilisation aux responsabilités de l'homme dans les divers domaines de la pensée et de l'action.
- Découverte de la diversité des modes d'être, de penser et d'agir de l'homme dans le monde et interrogation sur la cohérence propre de chacun d'eux.

2.3.1.2. Contenus

- Eléments d'histoire de la philosophie.
- Eléments d'épistémologie (les modes de la connaissance, en particulier les sciences et les techniques ainsi que leurs méthodes).
- Introduction à l'esthétique : l'art, le beau.
- Introduction à la réflexion critique dans les domaines éthique et politique.

2.3.2. 3^e année

2.3.2.1. Objectifs

- Permettre la réflexion critique sur les sciences (en particulier les sciences humaines et la psychologie) et les techniques, ainsi que sur les attitudes morales de l'homme.
- Assurer la cohérence de la culture générale de l'élève.
- Développer le sens des responsabilités de l'élève, notamment dans les domaines éthique et politique.

2.3.2.2. Contenus

- Etude de la philosophie au travers de lectures de textes fondamentaux des grands philosophes.

- Etude des grandes doctrines esthétiques.
- La question du langage : parole, discours et communication.

Options sociopédagogique et artistique.

3. Examen

Oral : interrogation de 15 minutes sur des sujets traités au cours des deux dernières années.

Culture antique

- **Discipline de l'option sociopédagogique**
- **Discipline de l'option artistique**

S'adressant à des élèves peu informés des origines de notre civilisation, l'enseignement de la culture antique dans les options sociopédagogique et artistique a pour but d'ouvrir leur esprit dans ce sens.

Il propose à la fois la découverte de l'humanisme antique par la rencontre des grandes œuvres du patrimoine classique, l'acquisition des connaissances essentielles sur le monde gréco-romain dont le nôtre est largement l'héritier, ainsi que l'apprentissage de méthodes de recherche originales susceptibles, par la suite, d'être appliquées de façon autonome à d'autres civilisations du passé.

Les objectifs de cet enseignement sont d'ordre historique, littéraire, scientifique et artistique, l'élève devant :

- renforcer les connaissances instrumentales permettant d'appréhender les aspects principaux des civilisations grecque et romaine : histoire et institutions, mythologie, archéologie, histoire de l'art ;
- aborder à leur source même les formes principales de la littérature et de la pensée antiques, acte enrichissant, propre à féconder la réflexion sur des interrogations, des thèmes, des valeurs qui font écho aux nôtres ;
- améliorer la maîtrise de sa langue maternelle, enrichir son expression par la découverte de notions d'étymologie et du sens des mots-racines grecs et latins les plus importants ;
- acquérir des méthodes donnant le moyen de lire et de faire parler un document figuré, épigraphique ou archéologique, pour faciliter sa compréhension et son appréciation.

2.1. Objectifs

La mise en place des étapes permettant d'atteindre les objectifs cités ci-dessus est laissée au choix du maître.

Tout en variant les approches, celui-ci pratiquera, par exemple :

- la mise en place d'un cadre historique des civilisations étudiées ;
- la lecture d'œuvres maîtresses de la littérature de l'Antiquité ;
- l'analyse de documents, notamment figurés ;
- l'enseignement d'éléments d'étymologie et d'histoire de la langue ;
- la visite préparée de musées ou de sites archéologiques.

Autant que possible (et sans en négliger la composante judéo-chrétienne), il veillera à respecter un équilibre dans la présentation des deux moments — grec et romain — de la culture classique.

Il saura mettre en évidence leurs prolongements à travers les siècles jusqu'à nos jours.

2.2. Contenus

Le maître élaborera son programme en s'inspirant du cadre proposé ci-dessous.

Histoire, institutions et économie

- Grèce : Cités, confédérations et royaumes (de la période préhistorique à la période hellénistique).
- Rome : Royauté, République, Empire.

1. Objectifs fondamentaux

2. Objectifs intermédiaires et contenus

Mythologie et religions

- Les grands mythes antiques.
- Le polythéisme et les religions du monde gréco-romain.
- Les débuts du christianisme.

Littérature

Lecture d'au moins trois œuvres — grecques et latines — choisies dans des genres différents :

- Poésie épique (extraits), didactique ou lyrique.
- Tragédie ou comédie.
- Histoire (extraits).
- Philosophie (extraits).

Arts et archéologie

- Illustration et étude des principales tendances des arts majeurs grec et romain (peinture, sculpture, architecture).
- Étude de l'urbanisme, de l'habitat et d'aspects choisis de la vie matérielle antique, sur la base de données fournies notamment par l'archéologie.

Langue

- Initiation à l'alphabet grec.
- Éléments d'étymologie et d'histoire de la langue.

3. Interdisciplinarité

Comme le contenu de ses objectifs fondamentaux le démontre, un des caractères essentiels de l'enseignement de la culture antique est son invitation constante à établir des relations de tout ordre (historique, littéraire, esthétique, etc.) entre nos racines gréco-romaines et les formes successives de la culture et de la civilisation occidentales. Rares sont en effet les sujets de l'Antiquité qui ne trouvent quelque retentissement, sinon leur prolongement, dans ceux dont traitent d'autres disciplines.

Pour nos élèves, la découverte de ce type de relations et leur mise en pratique sont d'un profit évident.

Le maître aura donc à cœur d'instituer une collaboration avec ses collègues spécialistes de disciplines avec lesquelles la culture antique entretient des rapports de complémentarité privilégiés, que ce soit du point de vue des contenus ou des méthodes :

- le français, par le biais de l'initiation aux langues et littératures grecques et latines ;
- l'histoire et le civisme, par la mise en place du cadre historique, l'étude des institutions antiques et l'approche de l'archéologie ;
- les sciences économiques, par l'étude des systèmes

économiques et sociaux antiques (économie rurale ; esclavage ; systèmes censitaires), en lisant, par exemple, Hésiode, Solon, Xénophon ou Virgile ;

- les sciences expérimentales et les mathématiques, par l'approche de l'histoire des sciences ;
- la philosophie et la psychologie, par l'étude de la mythologie, de la pensée antique et des débuts du christianisme ;
- l'histoire de l'art, par l'initiation aux arts de la Grèce et de Rome, l'approche de l'archéologie — surtout en option artistique ;
- la musique, par l'approche des rythmes poétiques antiques.

Le degré d'engagement dans ce type de collaboration est laissé à la libre appréciation du maître.

Ouvrages didactiques

- M. C. Howatson et al., *Dictionnaire de l'Antiquité : mythologie, littérature, civilisation*, Université d'Oxford, Laffont (coll. Bouquins), Paris, 1993.
- M. Rat, *Aide-mémoire de grec*, F. Nathan, Paris, 1965.
- M. Rat, *Aide-mémoire de latin*, F. Nathan, Paris, 1965.
- P. Faure, M.-J. Gaignerot, *Guide grec antique*, Hachette, Paris, 1991.
- G. Hacquard, J. Dautry et O. Maisani, *Guide romain antique*, Hachette, Paris, 1951.
- J. de Romilly, *Précis de littérature grecque*, puf, Paris, 1991.
- C. Auvray-Assayas, Ch. Dubarry-Sodini et al., *Précis de littérature gréco-latine*, Magnard (coll. Organibac), 1990 (contient des éléments d'histoire de la littérature chrétienne).
- E. Richer, *Dictionnaire des œuvres et des thèmes des littératures grecque et latine*, Hachette (coll. Education), Paris, 1995.
- M.-C. Amouretti et F. Ruze, *Le monde grec antique*, Hachette (coll. Université), Paris, 1990.
- M. Bordet, *Précis d'histoire romaine*, A. Colin, Paris, 1991.
- X. Loriot, Ch. Bodel et al., *Sources d'histoire romaine*, I^{er} s. av. J.-C. - début du Ve s. apr. J.-C., Larousse (coll. Textes essentiels), Paris, 1993.
- Grimal, *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, puf, Paris, 1991.
- Y. Bonnefoy, *Dictionnaire des mythologies*, Flammarion, Paris, 1981.
- I. Aghion, C. Barbillon, F. Lissarague, *Héros et dieux de l'Antiquité ; guide iconographique*, Flammarion (coll. Tout l'Art), Paris, 1994.

4. Moyens d'enseignement

- B. Holtzmann et al., *L'art de l'Antiquité ; vol. I : Les origines de l'Europe*, Gallimard (coll. Manuels d'histoire de l'art), Paris, 1995.
- aux Editions Mazenod (coll. Citadelles) et Gallimard (coll. L'Univers des formes), les volumes consacrés à l'art dans l'Antiquité.

A ces ouvrages, on n'oubliera pas d'ajouter d'autres moyens didactiques audiovisuels, notamment les CD-ROM, de plus en plus nombreux et, souvent, de qualité.

Lectures conseillées

- Homère, *L'Odyssée*, traduction en vers de Ph. Jaccottet, *La Découverte*, Paris, 1992.
- A. Bonnard, *Civilisation grecque*, 3 vol., Clairefontaine, Lausanne, 1954.
- A. Bonnard, *Les dieux de la Grèce*, Aire, 1979.
- E. Hamilton, *La Mythologie : ses dieux, ses héros, ses légendes*, Marabout, Paris, 1994.
- R. Graves, *Les Mythes grecs*, Hachette-Fayard (coll. Pluriel), Paris, 1991.
- C. Moliterni et al., *Les religions de la Bible (une encyclopédie de bandes dessinées et de textes illustrés)*, 6 vol., Dargaud, 1984-1985.
- En livre de poche, la série *des Vies quotidiennes* (*Hachette*), par exemple, de R. Etienne, *La vie quotidienne à Pompéi*.
- Dans la série *Découvertes* (Gallimard), les volumes sur l'Antiquité.
- Aux Editions Arléa, Petite Bibliothèque Rivages, *Orphée/La Différence*, les traductions modernisées de nombreux auteurs grecs et latins.

Activités artistiques

- **Disciplines fondamentales**
- **Discipline de l'option sociopédagogique (musique ou dessin – arts visuels)**
- **Disciplines de l'option artistique (musique ou dessin – arts visuels ; histoire de l'art, selon atelier artistique)**
- **Discipline de l'option communication et information (histoire des arts visuels)**

Musique

- **Discipline fondamentale**
- **Discipline de l'option sociopédagogique**
- **Discipline de l'option artistique**

La musique est omniprésente dans notre quotidien. En tant que langage universel, elle permet une approche diversifiée du monde, de son histoire et de ses cultures. Son étude permet à l'élève de se situer dans son environnement socio-culturel. Elle contribue à l'épanouissement harmonieux de ses capacités émotionnelles, rationnelles et psychomotrices.

Basée sur l'équilibre des facultés intellectuelles, physiques et intuitives, l'étude et la pratique de la musique mettent en relation les perceptions, la compréhension et l'expression ; elles favorisent chez l'élève l'acquisition d'un esprit d'ouverture à l'égard de ce qui l'entoure. Sa sensibilité et sa capacité à évaluer son potentiel d'expression musicale se trouvent renforcées.

En développant les capacités de concentration, de mémorisation, de discipline personnelle et d'écoute, l'étude de la musique favorise la créativité, l'intuition, la réflexion et l'initiative. Elle facilite la participation et l'intégration de l'élève à la vie musicale, privée ou publique. Elle éveille la curiosité et l'ouverture aux cultures du monde.

Les connaissances et l'expérience musicales donnent également accès au monde de la création artistique, par le biais d'une véritable rencontre avec des œuvres anciennes et contemporaines.

Cours de base et de culture ouvert à tous, sans prérequis de connaissances théoriques et de pratique vocale ou instrumentale préalable.

L'enseignement de la musique, dont les axes fondamentaux sont la culture, la théorie et la pratique, a pour but d'amener l'élève à :

- écouter ;
- partager ;
- exprimer ;
- pratiquer ;
- explorer ;
- expérimenter ;
- analyser.

L'élève sera en mesure de :

- développer son expression musicale au travers du chant et de la musique d'ensemble ;
- acquérir au travers de la pratique une connaissance élémentaire des bases musicales ;
- affiner ses moyens de perception et développer ses capacités d'écoute ;
- découvrir le potentiel de créativité inhérent à l'interprétation, à la composition et à l'improvisation musicales ;
- considérer les œuvres musicales dans leur contexte historique ;
- adopter une attitude critique à l'égard des différentes cultures musicales et de leur diffusion.

1. Objectifs fondamentaux

1.1. Savoirs

- Pratiquer les éléments de base du langage musical.
- Développer sa voix et ses possibilités vocales.
- Découvrir les grands axes de la musique sous divers genres et formes.
- Situer des pièces musicales dans leur contexte historique et formel.

1.2. Savoir-faire

- Pratiquer la lecture et l'écriture musicales de base : rythmes, mélodies, intervalles, accords, vocabulaire de base.
- Chanter à une ou plusieurs voix, a cappella ou avec soutien instrumental.
- Acquérir une pratique instrumentale de base dans une activité collective.
- Acquérir une culture musicale par l'écoute dirigée et l'analyse des formes importantes de divers époques et genres.
- Développer ses capacités créatrices par l'improvisation personnelle et collective.

1.3. Attitudes et savoir-être

- Adopter une attitude ouverte aux différentes formes d'expression musicale.
- Découvrir et développer son potentiel d'aptitudes et de créativité musicales.
- Collaborer activement à l'intérieur d'un groupe dans le respect des aptitudes et des limites de chacun et mettre ses talents au service de ses camarades, de l'école, ...

A. Discipline fondamentale
1^{re} année (à choix avec les arts visuels)

2. Contenus et objectifs spécifiques

2.1. Savoirs et contenus à aborder

- Structures de base du langage musical : notation, intervalles, accords, tonalités, valeurs et formules rythmiques.
- Timbres et tessitures : voix, instruments, orchestres et autres éléments de production de son.
- Sensibilisation aux grands axes de l'histoire de la musique, des genres et des formes.

2.2. Savoir-faire

- Maîtriser et développer sa voix et son audition.
- Développer sa psychomotricité.
- Lire, chanter et jouer des rythmes et des mélodies, à une et plusieurs voix.
- Improviser avec ou sans instrument.
- Situer et apprécier une œuvre musicale dans son contexte historique, formel et socioculturel.

3. Remarques méthodologiques

L'enseignement de la musique veillera à l'équilibre entre la pratique collective et individuelle, vocale et instrumentale, les éléments théoriques et l'approche culturelle. Les évaluations testeront les compétences des élèves dans ces différents domaines.

L'enseignant orientera son enseignement en tenant compte du profil de la classe et de l'actualité culturelle. Il élaborera son programme en s'inspirant des activités présentées par domaine dans le schéma suivant :



B. Discipline de l'option sociopédagogique

1. Savoirs
 - Aborder les notions élémentaires de solfège : notation, valeurs rythmiques, système des mesures, intervalles, accords, modes et tonalités.
 - Situer et analyser des œuvres d'époques et de genres différents, acquérir un bagage historique et culturel pour développer son sens critique.
2. Savoir-faire et pratique musicale
 - Approfondir les notions de pose de voix et d'interprétation pour se présenter devant un public.
 - Interpréter vocalement un répertoire plus complexe (2-3 voix, etc.).
 - Expérimenter la musique d'ensemble et la direction chorale.
 - Réaliser des séquences rythmiques, exercer la polyrythmie et l'improvisation.
 - Lire et jouer des mélodies au clavier.
 - Construire des accords et réaliser des harmonies simples pour s'accompagner au clavier.
 - Affiner son écoute, par exemple au travers de séquences thématiques et interdisciplinaires.
 - Créer et transcrire des arrangements (2^e voix, contrechant, ostinato, leitmotiv rythmique, etc.) en abordant les notions de tessitures, de phrasé, d'harmonie et de modulation.

Dotation : 6 périodes en 2^e année et en 3^e année

Modalités : 5 périodes de travail collectif en établissement et 1 période de travail instrumental ou vocal individuel.

L'enseignement de l'instrument ou de la voix peut être dispensé dans une Ecole de musique reconnue par la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM). Il s'appuie sur les plans d'études définis pour chaque instrument par l'Association vaudoise des Conservatoires et Ecoles de Musique (AVCEM) et permet d'évaluer la progression de l'élève.

Voir <http://www.avcem.ch/programmes.php>.

L'enseignement de la musique en établissement s'appuie sur la théorie, le travail en atelier et la pratique individuelle d'un instrument et du travail de la voix.

C. Discipline de l'option artistique

1. Savoirs

L'élève sera amené à :

 - Connaître les notions de solfège : notation, valeurs rythmiques, système des mesures, intervalles, accords, gammes, modes et tonalités.
 - Développer la lecture mélodique en clé de sol et en clé de fa.
 - Développer la lecture rythmique des mesures binaires, ternaires et irrégulières (5/8, 7/8, etc.).
 - Exercer la dictée orale et écrite (mélodique diatonique, rythmes binaires et ternaires).
 - Connaître les accords majeurs, mineurs, augmentés, diminués et de 7^e, avec leurs renversements ; les reconnaître à l'écoute et les construire.
 - Repérer la modulation simple aux tons voisins.
 - Développer son écoute, reconnaître les timbres et les instruments.
 - Identifier et différencier les styles, les époques et les genres.
 - Acquérir un bagage historique et culturel et développer son sens critique.

2. Savoir-faire

La pratique musicale, individuelle ou collective, permettra à l'élève de :

 - Progresser dans le jeu de son instrument individuel.
 - Approfondir les notions de pose de voix et d'interprétation pour se présenter devant un public.
 - Tenir une partie vocale et/ou instrumentale dans un ensemble.
 - Pratiquer l'harmonie au clavier, ou sur un autre instrument harmonique.
 - Développer l'improvisation sur une base donnée, de type « blues » ou grille standard (anatole, cadences).
 - Créer, transcrire et jouer des arrangements.

3. Examen oral

L'examen portera sur le contenu des savoirs pratiqués pendant les deux années d'études :

 - Lecture mélodique et rythmique ;
 - Travail harmonique ;
 - Prestation vocale et/ou instrumentale, en solo ;
 - Prestation en groupe.

Dessin – Arts visuels

- Discipline fondamentale
- Discipline de l'option sociopédagogique
- Discipline de l'option artistique

Le langage visuel, utilisé universellement, est témoin des différentes cultures. Dans notre société, c'est un véhicule de communication et d'expression important. Comprendre, savoir utiliser ce langage est nécessaire pour pouvoir se situer dans un environnement culturel.

L'enseignement des arts visuels doit permettre :

- d'acquérir les moyens pour développer une attitude ouverte et critique face au domaine visuel conçu par l'homme (architecture, arts plastiques, photographie, cinéma, médias, moyens informatiques...) et naturel (paysage, corps, l'infiniment grand et l'infiniment petit...);
- de stimuler la sensibilité au domaine visuel, d'offrir les moyens de donner un sens à un travail personnel et de comprendre l'engagement nécessaire à toute création.

1. Objectifs fondamentaux

- Connaître et expérimenter les bases du dessin : ligne, contour, forme, valeur, texture, structure.
- Connaître et expérimenter les bases de la couleur. mélanges, relations, matières, valeurs.
- Connaître et être capable de choisir les outils, les techniques et les différents supports des images adaptés aux solutions recherchées.
- Connaître les différents domaines d'utilisation du dessin, du croquis au dessin élaboré (dessin artistique, dessin scientifique, architecture, design, graphisme...).
- Développer ses propres possibilités créatrices, expérimenter différents modes d'expression et explorer des solutions nouvelles.
- Apprendre à lire une image.
- Appréhender l'art dans sa globalité et développer une capacité à établir des liens entre les mouvements et les époques.

Dessin d'observation, l'exercice du « voir »

L'accent sera mis sur l'observation de l'environnement le plus immédiat, objets du quotidien, personnages, paysages... pour développer la capacité de passer à une représentation en deux dimensions (surface du papier).

Techniques : crayon, graphite, fusain, lavis...

Image, l'exercice du « faire »

Développer le langage des formes :

- valeurs/contrastes ;
- matière/texture, touche ;
- mélanges de couleurs, accords/dissonances ;
- composition, cadrage ;
- organisation des surfaces en rapport au format (hauteur, largeur, carré, rectangle...);
- rythme.

Techniques : peinture, collage, photocopie, pochoir, photographie, informatique...

Atelier, l'exercice du choix

Développer un travail individuel :

- à partir de thèmes variés (les sentiments humains, les sensations...);
- jeux à partir d'images, détournement, réutilisation.

Technique : libre.

1. 2^e année

Dessin d'observation

Accent mis sur la qualité de réalisation :

- traits ;
- valeurs ;
- ombres et lumières ;
- rendu du volume...

Techniques : crayon, lavis, encre...

Image

Approche de l'abstraction par différents types d'observations.

Travail à partir de différents supports, tels que la photographie, la photocopie, la vidéo, etc., prétextes à la réinvention de nouvelles images.

Techniques : peinture, collage, photocopie, mixtes...

2. Objectifs intermédiaires et contenus
A. Discipline fondamentale
1^{re} année (à choix avec la musique)

B. Discipline de l'option sociopédagogique

C. Discipline de l'option artistique

Atelier

Développer un travail individuel, à partir de thèmes variés et suggestifs.

Technique : libre.

Des visites d'expositions en collaboration avec le cours d'histoire de l'art (cf. programme de l'histoire des arts visuels) seront intégrées au programme.

2. 3^e année

Sujets ponctuels, pour maintenir les acquis en dessin d'observation, et réalisation d'images en peinture et techniques mixtes.

1. 2^e année (atelier artistique)

Dessin d'observation

Affinement du programme de 1^{re} année.

Accent mis sur la qualité de réalisation :

- traits ;
- valeurs ;
- ombres et lumières ;
- rendu du volume ;
- cadrage.

Techniques : crayon, gouache, collage...

Image

Affinement du programme de 1^{re} année.

Découverte d'une série d'attitudes pour produire des images, en faisant référence à des démarches artistiques du XX^e siècle. Par exemple : la géométrisation d'une surface, le geste, le collage...

Développer un esprit critique face aux techniques et modes d'expression actuels, tels que la photographie, le cinéma, la vidéo, les installations... sans négliger pour autant des techniques comme la peinture, la gravure...

Atelier

Ateliers de gravure, sérigraphie, sculpture, photographie, vidéo, informatique, en fonction des possibilités offertes par l'établissement et de la spécialisation du maître.

Des visites d'expositions en collaboration avec le cours d'histoire de l'art (cf. programme du cours d'histoire des arts visuels), un travail interdisciplinaire et l'organisation d'expositions dans le cadre du gymnase seront intégrés au programme.

2. 3^e année (atelier artistique)

Dessin d'observation

Entretien des acquis.

Réalisation du dossier de l'année.

Conception et réalisation d'un travail permettant de développer un ou plusieurs domaines abordés les années précédentes.

L'élève devra se déterminer quant au :

- choix du sujet et de la thématique, en accord avec le maître ;
- choix des modes d'expression et des techniques :
 - support et format ;
 - noir-blanc (crayon, encre de Chine, linogravure, photocopie...);
 - couleur (pastels, craies grasses, peinture, collage, techniques mixtes...);
 - volume (carton, fil de fer, assemblages, terre, plâtre, sagex, plexiglas...);
 - autres (photo, vidéo, informatique...).

Ce travail sera présenté sous la forme d'un dossier comportant :

- des réalisations picturales inspirées de la démarche choisie par l'élève ;
- une mise en page et une présentation de qualité ;
- une description et un commentaire écrit de sa démarche artistique.

Des visites d'expositions en collaboration avec le cours d'histoire de l'art (cf. programme du cours d'histoire des arts visuels), un travail interdisciplinaire et l'organisation d'expositions dans le cadre du gymnase seront intégrés au programme.

3. Examen

L'examen sera constitué d'une épreuve portant sur les matières étudiées durant les deux dernières années.

Histoire de l'art

- Discipline de l'option artistique (histoire de la musique ou histoire des arts visuels, selon atelier artistique)
- Discipline de l'option communication et information (histoire des arts visuels)

A. Histoire de la musique — Discipline de l'option artistique

L'enseignement de l'histoire de la musique vise à :

- éveiller la curiosité de l'élève face aux phénomènes acoustiques ;
- lui apprendre à écouter, à apprécier un événement musical en tenant compte de sa dimension stylistique et historique ;
- sensibiliser l'élève aux qualités d'une œuvre musicale, en lui faisant découvrir aussi bien les libertés de l'expression artistique que les principes d'ordre qui la guident, la tension et la détente, la consonance et la dissonance.

1. Objectifs fondamentaux

- Comprendre les principes de la musique, les structures et la terminologie musicales.
- Savoir replacer une œuvre dans son contexte historique et social.
- Reconnaître à l'audition les styles, les genres de musique.
- S'ouvrir aux musiques du monde.

2. Objectifs et contenus

L'élève sera capable de :

- distinguer sur une partition les différents signes de la sémantique musicale ;
- déterminer l'époque de différentes séquences musicales ;
- différencier un récitatif d'une aria, d'un choral, d'un lied, une forme sonate d'un rondo ;
- discerner les étapes de l'évolution de l'harmonie.

B. Histoire des arts visuels — Discipline de l'option artistique et discipline de l'option communication et information

L'omniprésence du visuel dans notre environnement et la profusion de l'offre culturelle (expositions, voyages, etc.) rendent plus que jamais nécessaires l'éducation du regard et la découverte de l'expression plastique, qu'elle appartienne au passé ou au présent.

1. Objectifs fondamentaux

Connaissances

- Prendre connaissance de la diversité de l'invention artistique au cours des siècles.
- Maîtriser un vocabulaire analytique.

Savoir-faire

- Apprendre à lire une œuvre (thèmes, signes plastiques, structures signifiantes, etc.) et à la relier à son contexte de production et de réception afin d'en proposer une interprétation.
- Entrer dans un langage plastique donné et suivre l'évolution d'une démarche créatrice.
- Saisir une problématique dans une attitude qui vise à la compréhension du sens.
- Développer un jugement critique raisonné en abordant sans blocages ni préjugés des œuvres même difficiles.

On cherchera à ne laisser, si possible, aucune tranche chronologique de côté, notamment les tendances contemporaines. Il est bien entendu qu'il s'agira de faire des choix dans les contenus ci-après.

Une collaboration active avec l'atelier artistique est souhaitable :

- apprentissage de la lecture à l'aide d'une illustration diversifiée (temps et lieux) : étude des techniques, des moyens plastiques (structures, couleurs, valeurs, représentation de l'espace, etc.), des thèmes ; approche des genres et des styles ;
- étude d'artistes, de tendances et d'époques divers ;
- étude de thèmes, de techniques ou de problématiques au travers des siècles ;
- survol d'une époque à travers divers modes d'expression ;
- visites d'expositions ;
- cours et débats avec supports visuels ;
- constitution d'un dossier personnel sur une œuvre ou un artiste, une tendance, etc ;
- travail interdisciplinaire.

Interdisciplinarité

Des projets communs reliant le domaine des arts visuels à d'autres disciplines ou des collaborations ponctuelles seront développés.

Les propositions énoncées ci-dessous suggèrent quelques orientations :

- étude des images produites par les médias (télévision, journaux, affiches) sur un thème commun, par exemple : la publicité, pour décoder les différents types de messages, quant à leur contenu et leur conception, en collaboration avec l'histoire, la psychologie, les langues ;

2. Objectifs intermédiaires et contenus 2.1. Discipline de l'option artistique

2.2. Discipline de l'option communication et information

- étude des images de l'intérieur du corps et des nouvelles techniques de visualisation telles que le scanner, la photo micrographique, la micrographie à balayage électronique... en collaboration avec la biologie, la chimie;
- étude de thèmes (séquence, série, rythme, geste et mouvement, métissage, etc., en musique comme dans les arts visuels), d'œuvres (comparées, comme Faust, ou carrefours, comme L'Histoire du soldat), de périodes (le romantisme, le baroque, par exemple);
- étude d'aspects techniques (la couleur, le son);
- intervention plastique (land art, arte povera) dans un lieu étudié en géographie;
- illustration d'un texte poétique, en collaboration avec les langues;
- mise en page d'un dossier, composé de texte et d'images, réalisé dans le cadre d'une autre discipline.

Ces projets peuvent faire appel aux disciplines les plus diverses; l'étude de la couleur dans les arts visuels, par exemple, serait propice à la collaboration:

- du dessin, pour des réalisations en peinture;
- de l'histoire de l'art (en étroite collaboration avec le dessin): étude, par exemple, de l'enseignement du Bauhaus;
- des sciences expérimentales (étude de l'œil, des pigments, etc.);
- de la psychologie, de la philosophie, des branches littéraires...

On cherchera à ne laisser, si possible, aucune tranche chronologique de côté, notamment les tendances contemporaines. Il est bien entendu qu'il s'agira de faire des choix dans les contenus ci-après:

- apprentissage de la lecture à l'aide d'une illustration diversifiée (temps et lieux): étude des techniques, des moyens plastiques (structures, couleurs, valeurs, représentation de l'espace, etc.), des thèmes; approche des genres et des styles;
- étude d'artistes, de tendances et d'époques divers;
- étude de thèmes, de techniques ou de problématiques au travers des siècles;
- survol d'une époque dans divers moyens d'expression;
- visites d'expositions;
- cours et débats avec supports visuels;
- constitution d'un dossier personnel sur une œuvre ou un artiste, une tendance, etc.

Communication multimédia

Discipline de l'option communication et information

L'enseignement de la Communication multimédia est dispensé à et par l'ECAL/Ecole cantonale d'art de Lausanne. La discipline est articulée autour de quatre cours distincts, soit un par semestre. Elle permet d'acquérir des compétences de base en matière de conception et techniques, et de réaliser des projets liés au domaine de la Communication visuelle.

Des cours respectivement en Photographie et Design graphique (logotype) sont proposés aux élèves de 2^e année. La 3^e année vise au renforcement des compétences en Design graphique ainsi qu'à une initiation à la création de médias animés (cours Séquence).

1. Contenus et objectifs spécifiques

1.1. 2^e année

1.1.1. Design graphique I

Objectifs :

- développer un sens graphique et formel ;
- apprendre à composer et structurer une forme graphique.

Le cours propose aux élèves de développer leur propre alphabet à partir d'un ensemble de modules (agencement de formes graphiques), puis d'aborder la notion de logo-type, soit la représentation graphique d'un produit, d'une entreprise, d'une institution ou manifestation. Au terme du cours, l'élève doit être capable de créer un logo typographique simple, cohérent et fonctionnel.

Un cours Design graphique II, au niveau de complexité plus élevé, est à l'agenda de la 3^e année.

1.1.2. Photographie

Objectifs :

- développer un sens photographique et formel ;
- apprendre à composer et structurer une image ;
- connaître et expérimenter les bases des procédés photographiques ;
- développer un regard critique sur un travail photographique.

Le cours doit permettre aux élèves d'utiliser la photographie comme instrument de narration ou de documentation. Il leur est ainsi proposé de réaliser une série d'images photographiques à l'aide d'un appareil numérique (smartphone, réflex ou compact). Un travail de base est entrepris sur des aspects tels que l'environnement, la lumière ou la composition, ainsi que sur la manière d'aborder un sujet. Une introduction aux outils de traitement informatique est également au programme du cours.

1.2. 3^e année

1.2.1. Design graphique II

Objectifs :

- connaître et expérimenter les bases techniques et pratiques du design graphique ;
- développer un sens graphique et esthétique.

Le cours vise à créer des compositions graphiques noir-blanc, exclusivement sur la base d'outils non informatiques (ciseaux, scotch, photocopieuse, etc.). Un regard critique et observateur amène par ailleurs l'élève à porter des choix pertinents sur le contenu de son travail, soit

une affiche ou une pochette d'album réalisée à partir de découpages-collages.

1.2.2. Séquence

Objectifs :

- connaître et expérimenter les bases techniques et pratiques de la réalisation d'un film ;
- développer un sens critique d'analyse (sur un plan esthétique, du cadrage, de la lumière, etc.).

Le cours Séquence consiste en une initiation à la création de médias animés. L'apprentissage des techniques de base de la création vidéo permet à l'élève de réaliser une courte séquence animée. Il est ainsi formé sur les outils informatiques indispensables à la réalisation du film, et travaille en parallèle sur les étapes de production de son projet.

Une attestation est délivrée au terme du cours. L'attestation porte sur la réussite des unités d'enseignement précitées.

2. Attestation de compétences

Sciences sociales (psychologie, sociologie, philosophie)

Disciplines de l'option socio-éducative

A. Psychologie

La psychologie a pour objet l'étude scientifique du comportement humain et de ses déterminants. Elle s'efforce d'aborder l'humain dans sa complexité bio-psycho-sociale et vise à une meilleure compréhension de la personne dans son rapport à autrui. L'étude de la psychologie favorise le développement de la personne pour former des individus autonomes, conscients de leur responsabilité, ouverts et capables d'instaurer entre eux des relations fructueuses.

1. Objectifs fondamentaux

- Savoir examiner les situations de la vie quotidienne à la lumière de la psychologie.
- Être capable d'appliquer différents concepts et modèles de pensée de la psychologie à des situations rencontrées dans le cadre professionnel.
- Porter un regard critique sur les affirmations de la psychologie populaire.

2. Objectifs intermédiaires et contenus

2.1. 2^e année

2.1.1. Psychologie du développement

Seront abordées dans ce chapitre les grandes étapes du développement de la personne au cours de la vie sur les plans affectif, cognitif et relationnel ; on mettra en particulier l'accent sur les périodes de la petite enfance et de l'âge avancé.

2.1.2. Eléments de neuropsychologie

Il s'agira ici de donner un aperçu de la structure et de la physiologie du système nerveux de manière à mieux comprendre les principales fonctions psychologiques (sensation, perception, attention, proprioception, etc.).

2.1.3. Mémoire

Après avoir traité des différents types de mémoire, on abordera la question des souvenirs, de l'oubli et des troubles de la mémoire en rapport avec leurs dimensions cognitives et affectives.

2.1.4. Apprentissage et motivation

On s'intéressera ici aux diverses facettes de l'apprentissage et à leurs déterminants motivationnels.

2.2. 3^e année

2.2.1. Psychopathologie et thérapies

On s'interrogera d'une part sur les tensions entre santé mentale et pathologie mentale en lien avec la question de la normalité et de l'adaptation, et d'autre part sur les

risques d'étiquetage et de stigmatisation. Enfin, quelques pathologies particulières et leurs traitements pourront être abordés.

2.2.2. Psychologie sociale

On étudiera dans ce chapitre la personne prise dans des phénomènes de groupes tels que la production de stéréotypes, l'expression de préjugés et la manifestation de conduites de discrimination, les modes de l'influence sociale tels que la soumission, le conformisme ou la révolte.

3. Suggestions, méthodologies et interdisciplinarité

Le cours pourra prendre appui sur la lecture d'extraits d'ouvrages et d'articles scientifiques divers, ainsi que sur la présentation de documents filmés. On veillera à intégrer les approches interactives lorsque cela s'avèrera possible en proposant des travaux de groupes, présentations par les élèves, échanges, débats.

Les domaines étudiés seront reliés dans la mesure du possible au vécu des stages réalisés par l'élève et présentés de manière à donner du sens à l'apprentissage.

Une partie des contenus ci-dessus devra être abordée en résonance avec la philosophie, d'une part, et, avec la sociologie, les disciplines de la communication et des connaissances professionnelles d'autre part.

L'enseignement de la sociologie vise à introduire un regard sociologique (esprit critique, argumentation, prise de distance). Il devrait permettre à l'élève d'acquérir des connaissances utiles à la compréhension de la société dans laquelle il vit, saisir la complexité et la diversité des organisations et des structures sociales, ainsi que les éléments qui occasionnent le changement. De plus, l'élève devrait être amené à comprendre les liens qui unissent l'individu au groupe à l'intérieur des systèmes sociaux, à réfléchir sur les valeurs et les croyances qui guident son action.

1. Objectifs fondamentaux

L'élève doit acquérir des savoirs, des savoir-faire, et des savoir-être.

B. Sociologie

1.1. Les savoirs

- Les concepts de base de la sociologie, tels que « norme », « valeur », « rôles sociaux », « socialisation », « institutions », « groupes sociaux » et « structure sociale ».
- Une connaissance des grands courants sociologiques.

1.2. Les savoir-faire

- Se familiariser avec les différentes méthodes d'enquête sociologique, qu'elles soient qualitatives ou quantitatives.
- Analyser des exemples, des documents en tenant compte de chaque dimension, micro et macrosociale.
- Analyser différents types d'institutions et de groupes sociaux et montrer l'importance sociale de ces institutions.
- Etablir la synthèse d'informations abondantes, diverses et de nature hétéroclite pour en dégager une vue d'ensemble.

1.3. Les savoir-être

- Prendre conscience de la relativité des systèmes et des organisations sociales.
- Évaluer la place, les rôles et la responsabilité des acteurs sociaux au sein d'une organisation particulière.

2. Domaines d'application de la sociologie et contenus

Bien que ne bénéficiant pas d'acquis scolaires antérieurs (contrairement à d'autres disciplines comme l'économie, la géographie ou l'histoire), l'enseignement de la sociologie encouragera les relations épistémologiques et les acquis des disciplines précitées. La prétention à l'exhaustivité est à éviter ; l'approche devrait être basée sur l'étude de sujets significatifs adaptés aux objectifs et aux méthodes choisies.

Il s'agit d'aborder la question de l'évolution des sociétés et l'inégalité sociale dans une perspective de permanence et/ou de changement.

Durant les deux années d'enseignement de la sociologie, on veillera à étudier au moins trois thématiques présentées ci-après. Exemples de thématiques :

- le lien social : histoire - évolution - besoins d'un point de vue intergénérationnel, interculturel, comme moyen d'intégration ou comme moyen d'accompagnement. Les exemples de participation à la vie sociale ;
- le monde du travail et ses interactions sociales ;
- une sociologie des communications, enjeux et

- modèles, technologies et communication de masse ;
- les phénomènes d'exclusion, de marginalisation et d'intégration dans leur contexte social ;
- les flux migratoires et leur impact dans le travail socio-éducatif, liens sociaux, intégrations et exclusion ;
- l'évolution des représentations des différentes étapes de la vie : enfance, adolescence, âge adulte, vieillesse ;
- une sociologie de la famille : structures familiales, évolution et répercussion sur les individus et l'environnement extérieur ;
- une sociologie du corps et des gestes (représentations et enjeux du corps dans différents lieux sociaux) ;
- la société de consommation, le capitalisme comme révélateurs de pratiques sociales ;
- l'usage et l'évolution des technologies variées (médias, biomédicales, virtuelles) ;
- une approche sociale de la postmodernité et de l'individu hypermoderne ;
- les rapports homme-femme dans une perspective de la compréhension sociale des genres, des identités variées et possibles ;
- Une approche sociologique et anthropologique des rituels, des célébrations religieuses (fêtes et symboles religieux de diverses confessions) et civiles (anniversaires, commémorations) ;
- Etc...

3. Méthodologie et interdisciplinarité

L'enseignement devrait être conçu sous la forme de cours, de lectures expliquées, de travaux individuels ou de groupes, etc. L'étude de documents sociologiques (textes, articles de presse, films, enquêtes, sondages, entretiens, etc.) devrait être privilégiée. Dans tous les cas, on tentera de promouvoir une approche établissant des « ponts » avec des préoccupations contemporaines de l'étude de la société par le biais d'« enquête de terrain » par exemple. L'enseignant reste libre du choix des sujets, en accord avec les lignes générales du plan d'études, et des moyens d'enseignement.

On veillera :

- à valoriser les compétences transversales communes aux différentes branches d'enseignement (critique, recherche, communication...);
- à proposer aux élèves des thèmes en relation avec d'autres disciplines.

La philosophie pratique, avec ses bases, ses méthodes et ses notions, interroge le sens de l'action humaine dans ses multiples contextes (sphère personnelle, sphère sociale, sphère politique). Abordant de manière réfléchie la question du jugement moral, de ses critères, de ses fondements ainsi que de ses applications, l'enseignement de la philosophie pratique donne aux élèves les moyens qui leur permettent de développer une pensée critique et autonome d'une part, et d'autre part, d'examiner avec attention et discernement les valeurs morales engagées ou à engager dans une action responsable et sensée.

Objectifs

Connaissance des positions éthiques fondamentales

Transmettant savoir et savoir-faire, l'enseignement de la philosophie pratique accorde une place importante à la découverte, à la compréhension et à la discussion des positions éthiques fondamentales (e.g. éthique des vertus, kantisme, utilitarismes, hédonisme, philosophies de la responsabilité, nihilisme).

Savoir-faire

Cet enseignement accorde une place tout aussi importante au développement (a) des dispositions de l'élève à se servir de la connaissance de ces positions pour affiner son jugement moral, pour en rendre compte, pour en mesurer les limites et la portée, (b) de ses capacités à se décentrer d'une position affirmée ou tenue, (c) de toute l'attention requise pour comprendre la position de l'autre (camarade de classe, collègue de stage, interlocuteur, etc.). Étant donné les liens de cette filière avec une expérience professionnelle spécifique, l'enseignement de la philosophie pratique amène les élèves à apercevoir et à se montrer sensibles aux enjeux éthiques qui traversent les conduites professionnelles, à être à même de formuler ces enjeux, de les clarifier et de les approfondir.

Répartition de l'enseignement

Tout en se développant de manière continue, l'enseignement de la philosophie pratique sur deux années est progressif dans la complexité et la difficulté des questions et des applications traitées.

Suggestions, approches didactiques et relations avec les sciences humaines

Le cours sera basé sur la lecture d'ouvrages et d'extraits d'ouvrages écrits par des philosophes allant de la période de l'Antiquité à la période contemporaine. Les approches didactiques possibles sont diverses (e.g. travaux de

C. Philosophie

D. Examens

groupe, présentations suivies d'une discussion, études de cas, débats contradictoires). Chaque fois que cela peut être opportun, il y a lieu de prendre appui sur l'expérience acquise lors des stages.

L'enseignement de la philosophie pratique trouve un complément naturel dans l'étude des sciences humaines ; des liens fructueux peuvent ainsi être développés avec la psychologie, la sociologie et la communication également enseignées dans cette filière.

Oral : l'examen porte sur l'ensemble du programme étudié durant la 2^e et la 3^e année dans au moins deux disciplines parmi la psychologie, la sociologie et la philosophie.

Ecrit : l'examen porte sur l'ensemble du programme étudié durant la 2^e et la 3^e année dans le domaine des sciences sociales.

Activités corporelles

Discipline fondamentale

La discipline fondamentale, obligatoire pour tous les élèves, privilégie les activités corporelles ; de plus, l'enseignement de cette branche cherche à mettre en relation la gestion de la santé des élèves et leur prise de conscience de l'importance des activités physiques dans notre société.

1. Objectifs fondamentaux

1.1. Savoir-être

Social

- Développer la capacité d'adaptation aux situations en général.
- Mettre cette adaptabilité au service des différents rôles à assumer lors d'activités individuelles ou collectives.
- Être capable de gérer les problèmes de rivalité et d'agression.
- Développer le respect de l'autre et la tolérance.
- Tenir compte des différences spécifiques entre les sexes sur le plan des motivations, de l'inclination et des attitudes.
- Acquérir le sens de la responsabilité personnelle.

Construction personnelle

- Prendre conscience de son image.
- Développer la confiance en soi, l'autonomie.
- Remettre en cause ses acquis, aller au bout de ses possibilités (dépassement de soi).

Expression

- S'exprimer et se faire comprendre par le corps et le mouvement.
- Développer la créativité, individuellement et en groupe.

Gestion affective

- Augmenter les capacités de perception de son corps dans des situations variées.
- Vivre, accepter et gérer les émotions positives ou négatives générées par les différentes activités.
- Apprécier le sport comme facteur d'équilibre dans la vie scolaire et extrascolaire et comme source de stimulation et de joie à travers l'effort.

Aptitudes motrices

- Affiner ses capacités motrices, son aisance corporelle.

Auto-évaluation/expérimentation

- Fixer des objectifs et expérimenter les situations mises en œuvre pour les atteindre. Apprendre à évaluer sa progression et celle de son groupe.
- Savoir affronter et respecter les éléments naturels.

Apprentissages techniques

- Progresser en utilisant des techniques spécifiques aux activités, en tenant compte de son niveau de compétence initial.

1.2. Savoir-faire

Condition physique

- Développer les aptitudes motrices et les systèmes organiques qui les conditionnent (appareil locomoteur, système nerveux et métabolique).

Sécurité

- Connaître les règles de sécurité liées aux pratiques sportives, à l'utilisation du matériel et aux différents milieux (neige, eau...).

Connaissances spécifiques

- Connaître les principes anatomiques et physiologiques du corps humain.
- Apprécier le rôle de l'activité physique dans l'amélioration de la santé.
- Maîtriser les règles fondamentales des sports pratiqués.

Organisation

- Acquérir les aptitudes utiles à l'organisation de différentes activités sportives.

Ouverture, réflexion

- Savoir comment les comportements maîtrisés, les aptitudes développées et les connaissances acquises peuvent être utilisés dans d'autres contextes scolaires et extrascolaires.
- Analyser d'un regard critique les implications du sport dans son environnement.

Social

- Être capable d'établir un bilan de son comportement, de son attitude dans le jeu et les activités collectives ;
- Respecter les adversaires ; jouer sans arbitre et avec fair-play.
- Respecter l'intégrité de l'autre et faire respecter la sienne propre.
- Dans le sein du groupe, établir ponctuellement et/ou à long terme des règles de partage des activités communes.
- Adhérer à un contrat de travail de base (individuel et collectif) et le respecter.

Construction personnelle

- Prendre conscience du rôle de chacun et en admettre l'importance.
- Choisir les activités qui permettent le meilleur épanouissement personnel, en fonction des qualités individuelles.

1.3. Savoir

2. Objectifs spécifiques

2.1. Savoir-être

- Oser essayer de pratiquer des activités inhabituelles (danse, expression corporelle) ou qui font peur.

Expression

- Utiliser le corps et le mouvement comme moyen d'expression.
- Rechercher le mouvement et le geste harmonieux et esthétique (agrès, danse, plongeon...).

Perceptions

- Connaître et pratiquer les techniques de stretching et de relaxation (théorie et pratique).
- Apprécier le bien-être physique et mental ressenti lors des activités sportives.
- Ressentir la motivation suscitée par la joie de surmonter une difficulté nouvelle.
- Prendre conscience de l'environnement naturel à travers les activités de plein air.

Aptitudes motrices

- Pratiquer les activités les plus variées possibles pour développer ses qualités athlétiques.
- Essayer des activités sportives inhabituelles, difficiles.

Expérimentation

- Etablir un plan d'entraînement personnel (endurance, musculation...) et l'appliquer.
- Être capable de faire un bilan de sa progression et de celle du groupe.
- Utiliser la représentation mentale (visualisation) pour progresser.
- Pratiquer les activités sportives de plein air (montagne, forêts, eaux vives); sensibiliser aux problèmes de l'environnement.

Apprentissages techniques

- Apprendre à travailler par groupes de niveaux.
- Apprendre à utiliser les techniques de détente et de relaxation.

Condition physique

- Intégrer dans toutes les activités les notions de qualités physiques telles que l'endurance, la vitesse, la force, la souplesse, la détente et la coordination.

Sécurité

- Connaître les raisons et les principes d'un échauffement.
- Connaître les techniques de surveillance.

- Savoir faire les gestes justes en cas de blessure sportive.
- Connaître les principes du fair-play et les règles spécifiques des jeux.
- Respecter les consignes de sécurité liées aux activités en plein air.

Connaissances spécifiques

- Connaître les principes qui sont à la base des pratiques d'étirement et de renforcement musculaires.
- Connaître quelques principes simples de biomécanique du mouvement humain.
- Connaître les notions de base de la physiologie de l'effort.
- Connaître les bases tactiques et stratégiques des grands jeux.
- Connaître les principes de base d'un entraînement.

Espace, organisation

- Participer à la formation et à l'entraînement de son équipe lors des tournois et concours internes.
- Participer à l'élaboration des contenus et de l'organisation pratique des camps sportifs, des tournois.

Ouverture, réflexion

- S'entraîner et participer aux différentes compétitions organisées au niveau scolaire et à la vie sportive de la région.
- Prendre conscience des interactions entre le sportif et la nature (développement, sports « fun », environnement) ainsi que des relations entre le sport et l'économie (dopage, multinationales du sport...) et les analyser.

2.2. Savoir-faire

2.3. Savoir

Motricité, connaissance du corps

Discipline de l'option socio-éducative

Le métier d'assistant socio-éducatif s'exerce auprès de personnes qui ont besoin d'une aide extérieure, que la personne accompagnée soit un enfant, une personne handicapée ou une personne âgée. Les atteintes à l'intégrité du corps, en particulier celles qui touchent à la motricité, peuvent générer de grandes difficultés auxquelles devront faire face les personnes concernées directement ou indirectement. Ce cours vise à une compréhension du développement de la motricité chez l'enfant ainsi que des causes et conséquences de diverses atteintes à cette motricité.

Afin d'être en mesure de préserver et de promouvoir le bien-être des personnes accompagnées, l'élève devra :

- savoir expliquer l'importance de l'intégrité physique de la personne ;
- connaître et savoir décrire les principes de l'anatomie et de la physiologie humaine, en particulier en rapport avec la motricité ;
- savoir analyser les interactions entre la situation physique personnelle d'une personne et son bien-être ;
- savoir expliquer l'importance de la motricité pour le bien-être des personnes ;
- connaître des stratégies favorisant la motricité.

En outre, afin de favoriser la santé au travail (dos, motricité des accompagnants), l'élève devra :

- connaître et appliquer un entraînement favorisant une posture adéquate lors du soulèvement, du déplacement ou de la manipulation des personnes accompagnées.

Une attention particulière sera accordée à illustrer les principales causes et conséquences de dysfonctionnements de la motricité (maladies infectieuses, dégénérescences, maladies auto-immunes, cancer, effets de substances psychotropes, accidents entraînant paralysies et autres handicaps, etc.).

- Le squelette : structure des os, croissance, renouvellement de la matière osseuse, les types d'articulations et leur structure.
- Les muscles : muscles squelettiques, muscles lisses, muscle cardiaque.
- Le système nerveux : anatomie, organe des sens, contrôle des fonctions automatiques, contrôle des mouvements volontaires, réflexes.

- Améliorer et entretenir le bien-être corporel de la personne par la pratique de mouvements orientés vers le développement de la force, de l'équilibre, la coordination, le rythme, la souplesse.
- Utiliser la motricité de la personne par une application thérapeutique, fonctionnelle et récréative.
- Utiliser des stratégies favorisant la motricité.
- Connaître et appliquer un entraînement développant une posture adéquate de l'assistant socio-éducatif lors du soulèvement, du déplacement, de l'accompagnement ou de la manipulation de la personne.

Un oral dont les modalités d'organisation sont de la responsabilité de chaque établissement.

1. Objectifs fondamentaux

2. Objectifs et contenus

2.1. Biologie

2.2. Anatomie et physiologie de la motricité

2.3. Education physique

3. Examen

Relations et communication

Discipline de l'option socio-éducative

La communication est l'un des besoins fondamentaux de l'être humain. Elle permet d'exprimer ses propres besoins afin de faire en sorte que ceux-ci puissent être satisfaits. L'assistant socio-éducatif est en échange permanent avec d'autres personnes. Ses partenaires privilégiés sont les clients ou les usagers, les parents, les proches et l'équipe dans laquelle il sera intégré. Pour s'adresser correctement à chacun de ces groupes sociaux, il doit être capable d'adapter son comportement et son langage aux différents interlocuteurs et aux différentes circonstances. Dans les contacts avec des enfants, des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées, il est important qu'il puisse disposer d'un vaste répertoire de possibilités de communiquer ; il doit ainsi apprendre à maîtriser tant le langage verbal que corporel et à s'exprimer lui-même.

Principes de la communication

- La signification et la fonction de la communication pour l'être humain.
- Les formes de communication verbale et non verbale.
- Les règles relatives au feed-back — Application en situation d'exercice.

Aide et soutien dans les relations sociales

- Le développement de la capacité à créer des liens.
- Le développement de la communication interpersonnelle entre les usagers résident(e)s d'institutions.

Promotion/préservation de l'autonomie des personnes accompagnées

- Les actions visant à promouvoir et/ou à préserver l'autonomie.
- Le sens de la participation aux activités quotidiennes.
- La signification des jeux pour le développement et la préservation des capacités mentales, psychiques et sociales.

Dynamique de groupe

- Comment faire valoir son opinion au sein de la classe.
- Principes et processus de la négociation en classe.
- Le respect des décisions de la classe.

Communication avec l'extérieur

- Enjeux et effets collatéraux de la communication et de l'information des collaborateurs vers l'extérieur.
- Les mesures visant à défendre à l'extérieur les intérêts des personnes accompagnées.

Conduite d'entretiens

- Les principes de la communication (écouter, verbaliser, paraphraser activement, etc.) en utilisant ses 5 sens — Application en situation d'exercice.

Promotion/préservation de l'autonomie des personnes accompagnées

- Prise en compte de l'histoire de vie de la personne accompagnée et mise en lien avec son comportement actuel.
- Analyse de son attitude personnelle dans le travail socio-éducatif.
- Le sens des limites, les raisons qui les requièrent, comment les faire appliquer.
- La problématique de la sanction et de la valorisation dans l'accompagnement socio-éducatif — Les alternatives possibles.

1. Objectifs et contenus

1.1. 2^e année

1.2. 3^e année

Dynamique de groupe

- Les méthodes de prise de décisions.
- L'évolution et la dynamique d'un groupe.
- Animation de groupe.

Conduite d'entretiens

- La situation particulière des proches de personnes accompagnées (stigmatisation, sentiments de culpabilité, etc.) — Comment faciliter le contact avec eux.

Gestion des conflits

Reprise du cours bloc du même nom, sous forme d'espace de parole (interview) à des moments clés.

Selon le temps à disposition, les enseignants peuvent approfondir certaines notions du cours de 2^e année.

2. Interdisciplinarité

Divers thèmes ci-dessus sont abordés dans les disciplines de culture générale et/ou de connaissances professionnelles. Les approches interdisciplinaires sont encouragées (psychologie, sociologie, droit, informatique-bureautique, correspondance, éducation physique, rôle professionnel, etc.).

3. Examens

La note de relations et communication compte dans la promotion pour le certificat de culture générale. Pour le certificat fédéral de capacité, la procédure de qualification est identique pour la formation duale et la formation en école.

Connaissances professionnelles

Discipline de l'option socio-éducative

L'enseignement des connaissances professionnelles vise à donner aux futurs assistants socio-éducatifs les outils nécessaires pour accomplir les tâches et résoudre les problèmes liés au champ professionnel avec autonomie et compétence, ainsi que pour répondre aux exigences changeantes de la profession et les maîtriser. Les élèves acquièrent les compétences relatives au profil professionnel mentionné dans l'ordonnance fédérale.

L'enseignement des connaissances professionnelles tend à promouvoir aussi bien les compétences méthodologiques que sociales et personnelles. Les élèves sont préparés à un apprentissage la vie durant et encouragés dans leur développement personnel.

1. Objectifs fondamentaux

En matière de connaissances professionnelles, les objectifs fondamentaux sont regroupés autour des trois axes suivants :

- a) Travail avec les personnes accompagnées :
 - accompagner et aider une personne ou un groupe dans l'accomplissement des actes ordinaires de la vie ;
 - encourager la personne accompagnée à participer à la vie sociale et culturelle ;
 - promouvoir le développement et l'autonomie des personnes accompagnées.
- b) Exercice du rôle professionnel et collaboration
 - connaître son rôle professionnel et l'assumer avec compétence ;
 - participer à la planification, à la préparation et à l'évaluation d'activités adaptées aux besoins et aux capacités des personnes accompagnées.
- c) Connaissance de l'institution et du contexte
 - tenir compte du cadre de travail propre à l'entreprise, recourir aux techniques de travail et outils professionnels généralement utilisés ;
 - connaître le cadre, la mission et le contexte sociopolitique de l'institution.

2. Méthodologie

Les cours de connaissances professionnelles sont donnés sous deux formes :

- par modules pendant les périodes figurant à la grille horaire (cours A) ;
- sous forme de cours blocs de 1 à 5 jours à divers moments de l'année (cours B).

3. Objectifs et contenus

3.1. 2^e année

Cours A (2 périodes hebdomadaires)

Animation individuelle et collective

Cours de base

Observation – Transmission – Organisation – Planification

- L'observation professionnelle : théorie et application pratique.
- Formulation orale et transcription claire des observations.
- Différences entre perception, interprétation et représentation.
- Les principes de base de la participation à des séances.
- Evaluation des observations et des actions professionnelles.
- La notion d'objectif : comment l'identifier, le formuler, le mettre en application, déterminer

des critères d'évaluation et en évaluer les résultats.

- Module centré sur le champ professionnel de l'enfance.

Pathologies physiques et psychiques — Dépendances

- Pathologies physiques et pathologies psychiques, cours de base.
- Les principaux troubles alimentaires.
- Mesures de promotion de la santé et de prévention.
- Les risques potentiels de blessures et d'atteintes à la santé lors des soins.

Rôle professionnel

- Analyse du choix professionnel (motivation, profil, réalité professionnelle).
- Les principaux risques potentiels liés au travail.
- Cadre, autorité, limites : principes et mise en application.
- Les formes d'assistance proposée aux professionnels (introduction).
- Module centré sur le champ professionnel de la personne âgée

Cours B (15 journées, soit 120 périodes)

- Introduction au travail dans les différents domaines de spécialisation.
- Gestion des conflits 1.
- La sexualité chez les personnes accompagnées 1.
- Le travail social 1.
- Méthodes créatives dans le travail socioprofessionnel 1.
- Prévention et secours — Situations d'urgence.
- Situations d'accompagnement difficiles 1.
- Soins 1.

Cours A (2,5 périodes hebdomadaires)

Animation individuelle et collective

Cours d'approfondissement

Observation – Transmission – Organisation – Planification

- Approfondissement des thèmes étudiés en 2^e année.
- Connaissances de base d'une démarche qualité en institution.
- Les priorités, comment les fixer.
- Module centré sur les champs professionnels de la personne âgée et de la personne en situation de handicap.

3.2. 3^e année

Pathologies physiques et psychiques – Dépendances

- Les différentes formes de perception sensorielle et leurs troubles.
- Les principaux troubles du comportement.
- Stress, causes et conséquences.
- Les catégories principales de médicaments, leurs effets et effets secondaires.
- Conséquences des pathologies et restrictions physiques sur le bien-être et la vie quotidienne.
- Moyens auxiliaires, jeux et exercices pratiques.

Rôle professionnel

- Analyse du choix professionnel (approfondissement).
- Les principaux risques potentiels liés au travail (approfondissement).
- Cadre, autorité, limites : principes et mise en application (approfondissement).
- Les formes d'assistance proposée aux professionnels (coaching, supervision, intervision).
- La notion de rôle professionnel dans le contexte de conflits de rôles possibles.
- Module centré sur les champs professionnels de l'enfance et de la personne en situation de handicap.

Cours B (15 journées, soit 120 périodes)

- Gestion des conflits 2.
- La sexualité chez les personnes accompagnées 2.
- Le travail social 2.
- Méthodes créatives dans le travail socioprofessionnel 2.
- Pédagogie du vécu et dynamique de groupe.
- Situations d'accompagnement difficiles 2.
- Soins 2.
- Alimentation 1.

Cours B (4 semaines, soit 160 périodes)

- Accompagnement de projet.
- Analyses de pratiques.
- Dépendance et abus de pouvoir — Maltraitance et bientraitance.
- Gestion des conflits 3.
- La sexualité chez les personnes accompagnées 3.
- Le travail social 3.
- Projet professionnel et employabilité.
- Alimentation 2.

La note de connaissances professionnelles ne compte pas dans la promotion pour le certificat de culture générale, mais uniquement dans le cadre des exigences de la formation professionnelle (note école du CFC). Pour le certificat fédéral de capacité, la procédure de qualification est identique pour la formation duale et la formation en école.

4. Examens



École de culture générale

Direction générale
de l'enseignement
postobligatoire (DGEP)
Rue St-Martin 24
1014 Lausanne

www.vd.ch/gymnase



Gymnase/Plan d'études